

**TRAITÉ D'APPORT PARTIEL D'ACTIF
DE LA SOCIÉTÉ FINANCIERE LIFE
À LA SOCIÉTÉ RESILIANS RESEAU**

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La société FINANCIERE LIFE,

Société par actions simplifiée au capital de 88 997 897 euros, ayant son siège social sis 1 rue Favard, 75002 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 830 918 736,

Représentée par Monsieur Alain TANGUY, président de la société GROUPE TANGUY INVESTISSEMENTS – GTI, présidente de la société HESTIA INVEST, elle-même présidente de la société FINANCIERE LIFE, ayant tous pouvoirs à cet effet,

Ci-après dénommée "la société apporteuse",

D'UNE PART,

ET

La société RESILIANS RESEAU

Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros, dont le siège social est sis 4 rue des Rouges Gorges 86580 Vouneuil-sous-Biard et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de POITIERS sous le numéro 938 901 436,

Représentée par Monsieur Alain TANGUY, président de la société GROUPE TANGUY INVESTISSEMENTS – GTI, présidente de la société HESTIA INVEST, elle-même présidente de la société FINANCIERE LIFE, elle-même présidente de la société RESILIANS RESEAU, ayant tous pouvoirs à cet effet,

Ci-après dénommée "la société bénéficiaire",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention d'apport partiel d'actif faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

EXPOSE :

En vue de réaliser l'apport partiel par la société FINANCIERE LIFE de sa branche complète et autonome d'activité de prestations de direction et d'administration incluant la gestion commerciale, technique, financière, administrative, comptable de sociétés ayant un quelconque lien direct ou indirect en capital, et plus généralement l'exécution de tous services requis par ces sociétés afin d'assurer leur administration, leur développement et leur animation exploitée 4 rue des Rouges Gorges 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD, Zone Artisanale Les Plaines Rue Mordecet 26320 Saint-Marcel-lès-Valences et 1 rue Favard, 75002 Paris, à la société RESILIANS RESEAU, cette opération sera placée, conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-27 du Code de commerce, sous le régime juridique des scissions défini aux articles L.236-6-1 et L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce.

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société FINANCIERE LIFE est une société par actions simplifiée qui a pour objet, en France et en tous autres pays :

- a) toutes opérations, pour son propre compte, d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature et de toutes entreprises, l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux, la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées et à créer par tous moyens (par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'acquisitions ou d'échanges de valeurs mobilières, obligations, bons, droits ou biens sociaux, de fusions, de sociétés en participation, de groupements d'intérêt économique, ou autrement, ainsi que par comptes courants ou prêts d'associés, à court terme et long terme) ; l'acquisition et l'attribution à son profit de tous biens meubles et immeubles, l'exploitation de ces biens, leur vente et leur apport en société ; la participation à toutes opérations pour l'exploitation, la gestion et l'administration de toutes affaires ou entreprises ; l'achat, la location d'immeubles nécessaires à l'objet de la Société,
- b) toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion, et notamment la gestion de trésorerie, au profit (i) des Filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ainsi que (ii) de la société contrôlant la Société ou toutes autres sociétés ayant une participation dans la Société,
- c) et, plus généralement, directement ou indirectement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires susceptibles d'en favoriser le développement.

Le siège social est fixé 1, rue Favard, 75002 Paris.

La durée de la Société est de 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, c'est-à-dire depuis le 13 juillet 2017, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Le capital social s'élève à 88 997 897 euros. Il est entièrement libéré et divisé en 88 997 897 actions d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées, comprenant :

- a) 84 680 445 actions ordinaires ;
- b) 3 061 625 actions de préférence de catégorie 2 ;
- c) 833 333 actions de préférence de catégorie 3 ; et
- d) 422 494 actions de préférence de catégorie 3 bis.

La présidence de la société est assurée par la société HESTIA INVEST.

Le contrôle des comptes est assuré par la société DELOITTE & ASSOCIES, dont le siège social est situé 6 Place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex.

La société est fiscalement intégrée à la société HESTIA INVEST, société par actions simplifiée au capital de 2 067 454,63 euros, ayant son siège social sis Le Grand Mazais 4 rue des Rouges Gorges 86580 Vouneuil-sous-Biard, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le numéro 901 001 719.

La société exerce son activité :

- en son établissement principal sis à son siège social.

- en ses établissements secondaires sis :

- Zone Artisanale Les Plaines Rue Mordecet, 26320 Saint-Marcel-lès-Valence,
- 4 rue des Rouges Gorges, 86580 Vouneuil-sous-Biard.

2/ La société RESILIANS RESEAU est une Société par actions simplifiée qui a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement :

- ❖ La gestion commerciale, technique, financière, administrative, comptable, de toutes sociétés ou de sociétés ayant un quelconque lien direct ou indirect en capital, par tout moyen, et notamment par le biais de fonctions de direction ou de prestations de services et plus généralement l'exécution de tous services requis par ces sociétés afin d'assurer leur administration, leur développement et leur animation.
- ❖ La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets, et marques concernant ces activités ;

Ainsi que toutes opérations se rapportant à :

- ❖ La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- ❖ La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- ❖ La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- ❖ Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Le siège social est fixé 4 rue des Rouges Gorges 86580 Vouneuil-Sous-Biard.

La durée de la Société est de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, c'est-à-dire depuis le 26 décembre 2024, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Le capital social de la société RESILIANS RESEAU s'élève à 37 000 €. Il est réparti en 3.700 actions de 10 € de nominal, intégralement libérées, toutes détenues par la société FINANCIERE LIFE.

La présidence de la société est assurée par la société FINANCIERE LIFE.

La société est fiscalement intégrée à la société HESTIA INVEST, société par actions simplifiée au capital de 2 067 454,63 euros, ayant son siège social sis Le Grand Mazais 4 rue des Rouges Gorges 86580 Vouneuil-sous-Biard, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le numéro 901 001 719.

La société exerce son activité :

- A titre principal : 4 rue des Rouges Gorges, 86580 Vouneuil-sous-Biard,
- A titre secondaire : Zone Artisanale Les Plaines Rue Mordecet, 26320 Saint-Marcel-lès-Valence.

3/ Lien entre la société apporteuse et la société bénéficiaire

i) La société FINANCIERE LIFE et la société RESILIANS RESEAU ont pour représentant commun Monsieur Alain TANGUY :

La société FINANCIERE LIFE a pour représentant Monsieur Alain TANGUY, président de la société GROUPE TANGUY INVESTISSEMENTS – GTI, présidente de la société HESTIA INVEST, elle-même présidente de la société FINANCIERE LIFE,

La société RESILIANS RESEAU a pour représentant Monsieur Alain TANGUY, président de la société GROUPE TANGUY INVESTISSEMENTS – GTI, présidente de la société HESTIA INVEST, elle-même présidente de la société FINANCIERE LIFE, elle-même présidente de la société RESILIANS RESEAU.

ii) La société apporteuse détient directement 100% du capital de la société bénéficiaire.

II - Motifs et buts de l'apport partiel d'actif

La société FINANCIERE LIFE exerce différentes activités de prestations de services sur différentes zones géographiques, chaque activité détenant des moyens matériels et humains et une clientèle distincts.

Dans le cadre de la réorganisation de certaines activités de prestations de services au sein de structures juridiques et économiques distinctes visant à assurer une meilleure gestion, la société FINANCIERE LIFE a entendu filialiser sa branche complète et autonome d'activité de prestations de direction et d'administration incluant la gestion commerciale, technique, financière, administrative, comptable de sociétés ayant un quelconque lien direct ou indirect en capital, et plus généralement l'exécution de tous services requis par ces sociétés afin d'assurer leur administration, leur développement et leur animation exploitée 4 rue des Rouges Gorges 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD, Zone Artisanale Les Plaines Rue Mordecet 26320 Saint-Marcel-lès-Valences et 1 rue Favard, 75002 Paris au sein de la société RESILIANS RESEAU, elle-même filiale de la société FINANCIERE LIFE. Il est rappelé les sociétés VITALE ASSISTANCE et GROUPE 3.I.D, aux droits desquelles vient la société FINANCIERE LIFE du fait de la fusion-absorption des sociétés VITALE ASSISTANCE et GROUPE 3 I.D. par la société FINANCIERE LIFE en date du 30 septembre 2025 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, ont, dès avant ce jour, donné deux fonds de commerce relatifs à cette branche d'activité en location-gérance à compter du 1^{er} février 2025 aux termes de deux actes sous seing privé en date à Poitiers du 27 février 2025, enregistré respectivement aux Services des Impôts des Entreprises de POITIERS le 13 mars 2025, sous le numéro 2025 00008383 référence 8604P01 2025 A 00383 et de la DROME le 18 mars 2025 sous le numéro 2025 00011984 référence 2604P01 2025 A 00626 (les « **Contrats de Location-Gérance** »).

III - Comptes utilisés pour établir les conditions de l'apport

Les comptes de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 31 décembre 2024, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

IV - Méthode d'évaluation

Les sociétés apporteuse et bénéficiaire étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apportés par la société apporteuse sont évalués, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, modifié par les règlements n° 2015-06 du 23 novembre 2015, n°2017-01 du 5 mai 2017 et n° 2019-06 du 8 novembre 2019, et complété par différents avis du Comité d'urgence du CNC, correspondant au titre VII du recueil des normes comptables de l'ANC, à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2024.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT:

CHAPITRE I : Description des apports

La société FINANCIERE LIFE apporte à la société RESILIANS RESEAU, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, ce qui est accepté par la société RESILIANS RESEAU, l'ensemble des éléments actifs et passifs, droits et obligations composant, à la date de réalisation définitive de l'apport, la branche complète et autonome d'activité prestations de direction et d'administration incluant la gestion commerciale, technique, financière, administrative, comptable de sociétés ayant un quelconque lien direct ou indirect en capital, et plus généralement l'exécution de tous services requis par ces sociétés afin d'assurer leur administration, leur développement et leur animation exploitée 4 rue des Rouges Gorges 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD, Zone Artisanale Les Plaines Rue Mordecet 26320 Saint-Marcel-lès-Valences et 1 rue Favard, 75002 Paris, comprenant principalement :

- les fonds de commerce de prestations de direction et d'administration incluant la gestion commerciale, technique, financière, administrative, comptable de sociétés ayant un quelconque lien direct ou indirect en capital, et plus généralement l'exécution de tous services requis par ces sociétés afin d'assurer leur administration, leur développement et leur animation exploités 4 rue des Rouges Gorges 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD, Zone Artisanale Les Plaines Rue Mordecet 26320 Saint-Marcel-lès-Valences et 1 rue Favard, 75002 Paris, lesquels fonds comprennent :
 - Les éléments incorporels composés de la clientèle et de l'achalandage y attaché.
 - Les éléments corporels composés du mobilier, du matériel et de l'outillage,
 - Le bénéfice des traités, conventions et marchés passés avec tous tiers pour l'exploitation du fonds.

Ces fonds de commerce situés 4 rue des Rouges Gorges 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD et Zone Artisanale Les Plaines Rue Mordecet 26320 Saint-Marcel-lès-Valences appartiennent à la société FINANCIERE LIFE pour les avoir acquis par fusion-absorption des sociétés VITALE ASSISTANCE et GROUPE 3 I.D. en date du 30 septembre 2025 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Le fonds de commerce situé 1 rue Favard, 75002 Paris appartient à la société FINANCIERE LIFE pour l'avoir créé le 11 juillet 2017.

- les stocks et les créances et dettes y afférents,
- le bénéfice de tous contrats, conventions, traités, marchés relatifs à la branche d'activité en ce inclus, sans que cette liste soit limitative, ceux figurant en Annexe 1.

tels que ces éléments d'actif et de passif existeront au jour de la réalisation de l'apport, étant précisé que, d'un commun accord entre les parties, l'apport sera réalisé à l'issue de la dernière des décisions des associés des sociétés FINANCIERE LIFE et RESILIANS RESEAU appelées à se prononcer sur ledit apport, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Il est précisé que la branche complète et autonome d'activité de prestations de direction et d'administration incluant la gestion commerciale, technique, financière, administrative, comptable de sociétés ayant un quelconque lien direct ou indirect en capital, et plus généralement l'exécution de tous services requis par ces sociétés afin d'assurer leur administration, leur développement et leur animation exploitée 4 rue des Rouges Gorges 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD, Zone Artisanale Les Plaines Rue Mordecet 26320 Saint-Marcel-lès-Valences et 1 rue Favard, 75002 Paris ne comprend aucun droit au bail :

- Les locaux dans lesquelles les fonds situés 4 rue des Rouges Gorges 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD et Zone Artisanale Les Plaines Rue Mordecet 26320 Saint-Marcel-lès-Valences présentement apportés sont exploités ne constituant qu'une partie d'ensembles immobiliers dont la société apporteuse est locataire. La société apporteuse s'engage à conclure avec la société bénéficiaire deux contrats de sous-location commerciales d'une durée minimale de 9 ans avec effet à la date de réalisation du présent apport et portant sur la fraction des locaux nécessaires à l'activité de la branche d'activité présentement apportée :
 - (i) Pour les locaux situés Zone Artisanale Les Plaines Rue Mordecet 26320 Saint-Marcel-lès-Valences : une surface d'environ 470 m² répartie entre les bâtiments B et C de l'ensemble immobilier à usage de bureaux et d'entrepôt ;
 - (ii) Pour les locaux situés 4 rue des Rouges Gorges 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD : une surface d'environ 45 m² sur les 470 m² d'une mezzanine aménagée comprenant bureaux, salle de réunion, archives, réserves et sanitaires.
- La société bénéficiaire déclare que le fonds situé 1 rue Favard, 75002 Paris ne sera pas exploité à cette adresse. La société apporteuse, locataire de locaux s'engage à conclure avec la société bénéficiaire un contrat de sous-location commerciale portant sur une partie des locaux situés 70 boulevard de Courcelles 75017 Paris, composés de bureaux, d'une durée minimale de 9 ans, avec effet à la date de réalisation du présent apport et portant sur la fraction des locaux nécessaires à l'activité de la branche d'activité présentement apportée.

En conséquence, la désignation ci-après détaillée des éléments d'actif apportés à la société RESILIANS RESEAU et des éléments de passif pris en charge par elle, est faite sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la société FINANCIERE LIFE (incluant également les comptes des sociétés VITALE ASSISTANCE et GROUPE 3 I.D., sociétés absorbées comme indiqué ci-avant) et ci-après dénommé "bilan de référence".

Il est expressément convenu que le passif transmis sera supporté par la société bénéficiaire seule, sans solidarité de la société apporteuse.

Il est précisé que les Contrats de Location-Gérance visés à l'article II des présentes, conclus entre la société apporteuse (venant aux droits des sociétés VITALE ASSISTANCE et GROUPE 3 I.D.) et la société bénéficiaire, dès réalisation des conditions suspensives visées au présent traité d'apport partiel d'actif, prendront fin automatiquement.

Ainsi que cela sera exposé ci-après au chapitre des déclarations fiscales, les éléments corporels et incorporels, objet du présent apport forment une branche complète d'activité au sens de l'article 210 B du Code général des impôts.

I - Désignation des biens et droits apportés

	VO	Amortissements	VNC
Immobilisations corporelles	7 220,00 €	5 909,00 €	1 310,00 €
Créance clients (TTC)	214 534,00 €	0 €	214 534,00 €
Autres créances sociales	0,00 €		0,00 €
Créance de TVA	0,00 €		0,00 €

TOTAL ACTIF APORTE215 844 €

B) Passif pris en charge

- dettes sociales198 960 €

TOTAL PASSIF APORTE198 960 €

C) Actif net apporté

L'actif net apporté par la société FINANCIERE LIFE à la société RESILIANS RESEAU, correspondant à la différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, s'élève donc à :

- Total de l'actif	215 844 €
- Total du passif	198 960 €

Soit un actif net apporté de **16 884 €**

Le détail des éléments actifs et passifs composant la branche d'activité apportée figure en Annexe 2.

Il est précisé que tous les éléments complémentaires qui s'avèreraient indispensables pour aboutir à une désignation précise et complète, en particulier en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité de la transmission résultant de l'apport, pourront faire l'objet d'états, tableaux, déclarations et de tous autres documents qui seront regroupés dans un acte additif aux présentes, établi contradictoirement entre les représentants qualifiés des deux sociétés.

Engagements hors-bilan :

Il est en outre précisé qu'en dehors des éléments d'actif et de passif visés ci-dessus, la société RESILIANS RESEAU prendra à sa charge les engagements contractés par la société FINANCIERE LIFE pour l'exploitation de la branche d'activité qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris "hors-bilan" dans les comptes de la société FINANCIERE LIFE et dont le détail figure en Annexe 3.

II- Propriété et Jouissance

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que le présent apport sera, comptablement et fiscalement, réputé avoir un effet rétroactif au 1er janvier 2025.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1, les opérations se rapportant aux éléments transmis au titre du présent apport et réalisées par la société apporteuse à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'à la date de réalisation définitive de l'apport, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société RESILIANS RESEAU qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

La société RESILIANS RESEAU, quant à elle, accepte de prendre le jour où elle entrera effectivement en possession des biens, tous les actifs et passifs, tels qu'ils existeront alors et comme tenant lieu de ceux désignés dans le présent traité d'apport, sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

A cet égard, le représentant de la société apporteuse déclare qu'il n'a été fait depuis le 31 décembre 2024 aucune opération autre que les opérations de gestion courante et les fusions-absorptions des sociétés VITALE ASSISTANCE et GROUPE 3.I.D susvisées et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports.

La société RESILIANS RESEAU déclare bien connaître et accepter les modifications intervenues ou sur le point d'intervenir entre le 31 décembre 2024 et la date de réalisation de l'apport, dans la consistance des actifs apportés ou du passif pris en charge.

A cet égard, la société RESILIANS RESEAU se reportera à la comptabilité tenue par la société FINANCIERE LIFE.

CHAPITRE II : Charges et Conditions

Les apports qui précèdent sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé de ces charges et conditions

A/ La société RESILIANS RESEAU prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront au jour de la réalisation de l'apport, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société FINANCIERE LIFE, pour quelque cause que ce soit, notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la consistance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Les sociétés FINANCIERE LIFE et RESILIANS RESEAU conviennent expressément que le passif apporté sera supporté par la société bénéficiaire, sans solidarité de la société apporteuse, conformément aux dispositions de l'article L. 236-30 du Code de commerce.

Les créanciers non obligataires de la société FINANCIERE LIFE et de la société RESILIANS RESEAU dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet d'apport partiel d'actif pourront faire opposition dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication du traité d'apport, l'opposition formée par un créancier n'ayant pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations d'apport.

C/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société FINANCIERE LIFE sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société bénéficiaire de payer en l'acquit de la société apporteuse, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société bénéficiaire, le passif de la société apporteuse, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société bénéficiaire prendra en charge le passif de la société apporteuse, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de l'apport projeté, mais exclusivement dans la mesure où ce passif se rapportera aux biens apportés.

Il est précisé que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société FINANCIERE LIFE, à la date du 31 décembre 2024, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société RESILIANS RESEAU prendra à sa charge les passifs de la branche d'activité apportée qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs de la branche d'activité apportée ayant une cause antérieure au 1er janvier 2025, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de l'apport.

II - Les apports de la société FINANCIERE LIFE sont en outre, faits sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société RESILIANS RESEAU aura tous pouvoirs, dès la réalisation de l'apport, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société apporteuse et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société RESILIANS RESEAU supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société RESILIANS RESEAU exécutera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société apporteuse.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société RESILIANS RESEAU sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de l'apport dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société apporteuse à des tiers pour l'exploitation de la branche d'activité apportée.

F/ Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société apporteuse et ceux de ses salariés transférés à la société bénéficiaire par l'effet de la loi se poursuivront avec la société bénéficiaire qui se substituera à la société apporteuse, du seul fait de la réalisation du présent apport partiel d'actif.

La société RESILIANS RESEAU sera donc substituée à la société apporteuse en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

Il est précisé qu'une partie des salariés attachés à la Branche d'activité apportée listés en Annexe 4 ont déjà fait l'objet d'un transfert à la société RESILIANS RESEAU dans le cadre des Contrats de Location-Gérance susvisés et que leurs contrats se poursuivront avec la société bénéficiaire à la fin des Contrats de Location-Gérance, du fait de la réalisation du présent apport.

G/ Il est précisé que la branche complète et autonome d'activité de prestations de direction et d'administration incluant la gestion commerciale, technique, financière, administrative, comptable de sociétés ayant un quelconque lien direct ou indirect en capital, et plus généralement l'exécution de tous services requis par ces sociétés afin d'assurer leur administration, leur développement et leur animation exploitée 4 rue des Rouges Gorges 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD, Zone Artisanale Les Plaines Rue Mordecet 26320 Saint-Marcel-lès-Valences et 1 rue Favard, 75002 Paris ne comprend aucun droit au bail, comme indiqué au chapitre 1 ci-avant.

III - Pour ces apports, la société FINANCIERE LIFE prend les engagements ci-après :

A/ La société apporteuse s'oblige jusqu'à la date de réalisation de l'apport, à poursuivre l'exploitation de la branche d'activité apportée avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, la société FINANCIERE LIFE s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objet du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société bénéficiaire de l'apport, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles des apports sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société RESILIANS RESEAU tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société RESILIANS RESEAU, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Au cas où l'accord, l'agrément ou l'autorisation d'un tiers serait nécessaire au transfert à la société bénéficiaire des biens et contrats visés au présent traité d'apport, la société apporteuse devra les solliciter sans délai et faire ses meilleurs efforts en vue de leur obtention préalablement aux décisions des associés des sociétés apporteuse et bénéficiaire.

C/ Conformément aux dispositions de l'article L. 2414-1 du Code du travail, la société apporteuse sollicitera, le cas échéant, de l'inspecteur du travail compétent les autorisations nécessaires pour transférer les salariés protégés au sens de la réglementation du travail à la société bénéficiaire. Le transfert des salariés concernés par cette autorisation sera reporté à la date d'obtention de cette dernière.

D/ La société FINANCIERE LIFE s'oblige à remettre et à livrer à la société RESILIANS RESEAU, aussitôt après la réalisation définitive du présent apport, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE III : Rémunération des apports

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société FINANCIERE LIFE à la société RESILIANS RESEAU s'élève donc à 16 884 €.

Le présent apport doit être rémunéré sur la base de sa valeur nette comptable.

En conséquence, compte tenu :

- de la valeur de la branche complète et autonome d'activité apportée, établie à 16 884 €,
- de la valeur réelle de la Société Bénéficiaire, soit 37 000€,
- du nombre de titres composant le capital social de la Société Bénéficiaire, titres qui ont une valeur nominale de 10 €,

le nombre de titres de la société RESILIANS RESEAU attribués à la société FINANCIERE LIFE est déterminé par le rapport suivant :

$$N = \text{Valeur réelle de l'apport} \times \frac{\text{Nombre de titres de la Société Bénéficiaire}}{\text{Valeur de la Société Bénéficiaire}}$$

$$\text{Soit } N = 16\,884 \text{ €} \times \frac{3\,700}{37\,000 \text{ €}}$$

Soit : 1 688 actions

En conséquence, la Société Apporteuse, en contrepartie de son apport, aura droit à 1 688 actions de la société RESILIANS RESEAU.

En rémunération de cet apport net, il sera attribué à la société FINANCIERE LIFE, 1 688 actions de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, créées par la société RESILIANS RESEAU, qui augmentera ainsi son capital de 16 880 €, pour le porter de 37 000 € à 53 880 €.

Les 1 688 actions nouvelles seront créées jouissance du 1er janvier 2025 et entièrement assimilées aux titres déjà existants. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la société bénéficiaire, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette, lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 16 884 euros) et la valeur nominale des actions qui seront créées par RESILIANS RESEAU, au titre de l'augmentation du capital susvisée (soit 16 880 euros), égale en conséquence à 4 euros, constituera une prime d'apport qui sera inscrite au passif du bilan de la société RESILIANS RESEAU et sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux de la société.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives

Le présent apport partiel d'actif est soumis aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'associé unique de la société FINANCIERE LIFE, de la présente opération d'apport,
- Approbation par l'associé unique de la société RESILIANS RESEAU, de l'augmentation de capital indiquée plus haut, comme conséquence de l'apport, par voie d'émission de 1 688 actions nouvelles de 10 € chacune, attribuées à la société apporteuse en rémunération de son apport.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des associés uniques de chacune des sociétés. La constatation matérielle de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 31 décembre 2025 au plus tard, le présent traité d'apport sera considéré comme nul et non avenue, sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité de quelque nature que ce soit et sans indemnité d'aucune part.

CHAPITRE V - Déclarations générales

Monsieur Alain TANGUY, ès-qualités, déclare :

- Que la société FINANCIERE LIFE n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaire, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Que la société FINANCIERE LIFE n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Que la société FINANCIERE LIFE a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;

- Que les créances et valeurs mobilières apportées sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que les fonds de commerce compris dans la branche d'activité apportée ne sont grevés d'aucune inscription, les six (6) inscriptions de crédit-bail en matière mobilière apparaissant sur l'état des inscriptions ci-annexé (Annexe 6) portent sur des biens qui ne sont pas compris dans la branche d'activité apportée,
- Que la société FINANCIERE LIFE s'oblige à tenir à la disposition de la société RESILIANS RESEAU, pendant trois ans, aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI - Déclarations fiscales

Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Date d'effet fiscal

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que le présent apport aura, de convention expresse entre les parties, une date d'effet fiscal et comptable rétroactive au 1er janvier 2025.

En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la branche d'activité apportée, seront englobés dans le résultat imposable de la société bénéficiaire des apports.

La société apporteuse et la société bénéficiaire reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal et comptable dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

Droits d'enregistrement

La société apporteuse et la société bénéficiaire déclarent que les éléments apportés portent sur une branche complète et autonome d'activité et qu'elles sont toutes deux passibles de l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, le présent apport partiel d'actif est exonéré de droits d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

Impôt sur les sociétés

En ce qui concerne les impôts directs, les parties déclarent que le présent apport partiel d'actif qui comprend l'ensemble des éléments constituant une branche complète et autonome d'activité au sens de l'article 210 B du Code général des impôts, est soumis de plein droit au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A dudit code. Les plus-values de cession afférentes aux titres remis en contrepartie de l'apport sont calculées par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse,

conformément à l'alinéa 1er du 2 de l'article 210 B précité. Les parties optent donc pour l'application du régime fiscal stipulé audit article, décidant de ne pas utiliser le régime fiscal existant en la matière au profit des sociétés fiscalement intégrées.

La société RESILIANS RESEAU s'engage :

- l'ensemble des apports étant inscrit sur la base de leur valeur comptable, à reprendre dans ses comptes l'ensemble des écritures comptables de la société FINANCIERE LIFE relatives aux éléments apportés, en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments de l'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés, et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société apporteuse (instruction 4 I 1-05 du 30 décembre 2005 n°14) ;
- à reprendre au passif de son bilan les provisions afférentes à la branche complète d'activité apportée dont l'imposition a été différée chez la société apporteuse ;
- à se substituer à la société apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3. b. du Code général des impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse (article 210 A-3. c. du Code général des impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies, II du CGI ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de l'apport le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse.

Les soussignés, ès-qualité, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent expressément :

- à accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du Code général des impôts et à joindre aux déclarations de résultat de la société apporteuse et de la société bénéficiaire des apports un état de suivi des valeurs fiscales conforme au modèle fourni par l'administration et faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et contenant les mentions précisées par l'article 38 quindecies de l'Annexe III au Code général des impôts ;
- en ce qui concerne la société bénéficiaire, à tenir le registre de suivi des plus-values sur les éléments d'actif non amortissables donnant lieu au report d'imposition prévu par l'article 54 septies, II du Code général des impôts.

Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération d'apport partiel d'actif constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises et de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société bénéficiaire continuera la personne de la société apporteuse et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à l'apport partiel d'actif et qui auraient en principe incombé à la société apporteuse.

En outre, la société bénéficiaire continuera la personne de la société apporteuse et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société apporteuse si elle avait réalisé l'opération.

Les sociétés FINANCIERE LIFE et RESILIANS RESEAU s'engagent, conformément à l'article 287, 5 c du Code général des impôts et à la doctrine administrative (BOI-DECLA-20-30-20 n° 20), à mentionner sur leurs déclarations de chiffre d'affaires souscrites au titre de la période au cours de laquelle l'apport partiel d'actif est réalisé, le montant hors taxe de l'ensemble des biens transférés.

Autres taxes

De façon générale, la société bénéficiaire se substituera de plein droit à la société apporteuse pour tous les droits et obligations de la société apporteuse concernant les autres taxes liées aux apports et qui n'auraient pas fait l'objet d'une mention expresse dans le présent traité.

Participation des employeurs à la formation professionnelle continue et taxe d'apprentissage

La société bénéficiaire s'engage à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue pouvant être dues par la société apporteuse à la date de réalisation de l'apport, pour les salariés transférés dans le cadre de l'opération d'apport.

Contribution économique territoriale

En vertu du principe selon lequel la contribution économique territoriale est due pour l'année entière par le redevable qui exerce l'activité imposable au 1er janvier, la société apporteuse demeurera redevable de la contribution économique territoriale pour l'année 2025.

Toutefois, la société bénéficiaire s'engage à rembourser à la société apporteuse le prorata du montant de la contribution économique territoriale au titre de l'année 2025 afférente à la branche d'activité apportée.

Opérations antérieures - Subrogation générale

Le cas échéant, la société bénéficiaire s'engage à reprendre en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal afférents aux éléments compris dans les apports qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société apporteuse à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou de taxes sur le chiffre d'affaires, et notamment à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre des présents apports.

CHAPITRE VII - Dispositions diverses

I - Formalités

La société RESILIANS RESEAU remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Remise de titres

Il sera remis à la société RESILIANS RESEAU lors de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des titres et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

III - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture l'apport partiel d'actif, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société RESILIANS RESEAU, ainsi que son représentant l'y oblige.

IV - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les représentants des parties, ès qualités, font respectivement election de domicile au siège de la société qu'ils représentent.

V - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par l'apport, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive des apports, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VI – Signature électronique

Le présent acte est signé par les Parties au moyen d'un procédé de signature électronique mis en œuvre par un prestataire tiers dénommé "*DocuSign*" et ce conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil. Les Parties s'accordent pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent accord par le service DocuSign.

Chacune des Parties reconnaît et accepte que la signature du présent acte par le biais de la plateforme DocuSign est réalisée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et du droit applicable à la signature électronique, et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement à exercer tout recours ou action en justice, directement ou indirectement, résultant de la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou de la preuve de son intention de conclure le présent accord à cet égard.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 4 de l'article 1375 du Code civil, chacun des signataires recevra, directement par DocuSign, une copie numérique du présent accord signé par chacune des Parties.

VII - Annexes

Les annexes suivantes font partie intégrante du présent traité d'apport partiel d'actif :

Annexe 1 : Contrats de crédit-bail transmis à la société bénéficiaire

Annexe 2 : Détail des actifs et passifs apportés

Annexe 3 : Engagements hors-bilan

Annexe 4 : Liste du personnel

Annexe 5 : État des inscriptions

Le _____ La société FINANCIERE LIFE Représentée aux présentes par Monsieur Alain TANGUY, Président de la société GROUPE TANGUY INVESTISSEMENTS – GTI, présidente de la société HESTIA INVEST, elle-même présidente de la société FINANCIERE LIFE, Signé par :  39F0557CB6AA4E2...	Le _____ La société RESILIANS RESEAU, Représentée aux présentes par Monsieur Alain TANGUY, Président de la société GROUPE TANGUY INVESTISSEMENTS – GTI, présidente de la société HESTIA INVEST, elle-même présidente de la société FINANCIERE LIFE, elle-même présidente de la société RESILIANS RESEAU Signé par :  39F0557CB6AA4E2...
--	--

ANNEXE 1 :
Contrat de crédit-bail transmis à la société bénéficiaire

NUMERO	Crédit Bailleur
LLD	BMW
10038107600	CIC
10038148001	CIC
10038097470	CIC
10033494390	CIC
10036935130	CIC
10038950590	CIC
10039449350	CIC

PARIS LA DEFENSE, le 23/03/2022

Votre Contrat de Credit bail

Numéro 10033494390

N° Client : 4576477
 N° TVA intracomm. Client :
 Durée de location : 40 mois
 Date de fin de contrat : 04/07/2025
 Terme de l'échéance : Avance
 Montant du financement HT : 20.024,93 EUR
 Dépôt de garantie : 0,00 EUR
 Kilométrage contractuel : 175.000 KM
 Valeur résiduelle HT : 3.003,74 EUR

SAS VITALE ASSISTANCE
 1 RUE FAVART
 75002 PARIS



612220.

Service clients : 0 810 00 72 11 (Service 0,06 euro/min + prix appel), relaclient-ouest@cmleasing.fr

Site internet : www.cic-leasing.fr

MARTIN Jérémy

FACTURE-ECHEANCIER N° 1RV001750737
 Pour la période de facturation du 04/03/2022 au 04/06/2025

Désignation de votre (vos) matériel(s)	N° Série	N° d'immatriculation
RENAULT MEGANE IV BERLINE BLUE DCI 115 EDC - 21B BUSINESS	VF1RFB00X68353744	GE-567-VV

Echéance	Période de facturation	Loyer HT EUR	Assurance Matériel EUR(1)	Assurance de personne EUR(1)	Autres Prest. EUR	TVA EUR(2)	Loyer TTC EUR
Frais de montage		75,00				15,00	90,00
Frais de greffe		23,41				4,68	28,09
04/03/2022	04/03/22 - 03/04/22	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
Total 1er loyer		539,37	0,00	0,00	71,06	122,08	732,51
04/04/2022	04/04/22 - 03/05/22	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/05/2022	04/05/22 - 03/06/22	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/06/2022	04/06/22 - 03/07/22	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/07/2022	04/07/22 - 03/08/22	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/08/2022	04/08/22 - 03/09/22	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/09/2022	04/09/22 - 03/10/22	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/10/2022	04/10/22 - 03/11/22	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/11/2022	04/11/22 - 03/12/22	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/12/2022	04/12/22 - 03/01/23	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/01/2023	04/01/23 - 03/02/23	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/02/2023	04/02/23 - 03/03/23	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/03/2023	04/03/23 - 03/04/23	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/04/2023	04/04/23 - 03/05/23	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/05/2023	04/05/23 - 03/06/23	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/06/2023	04/06/23 - 03/07/23	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/07/2023	04/07/23 - 03/08/23	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/08/2023	04/08/23 - 03/09/23	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/09/2023	04/09/23 - 03/10/23	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/10/2023	04/10/23 - 03/11/23	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/11/2023	04/11/23 - 03/12/23	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/12/2023	04/12/23 - 03/01/24	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/01/2024	04/01/24 - 03/02/24	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/02/2024	04/02/24 - 03/03/24	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/03/2024	04/03/24 - 03/04/24	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/04/2024	04/04/24 - 03/05/24	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/05/2024	04/05/24 - 03/06/24	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/06/2024	04/06/24 - 03/07/24	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/07/2024	04/07/24 - 03/08/24	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/08/2024	04/08/24 - 03/09/24	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42

Echéance	Période de facturation	Loyer HT EUR	Assurance Matériel EUR(1)	Assurance de personne EUR(1)	Autres Prest. EUR	TVA EUR(2)	Loyer TTC EUR
04/09/2024	04/09/24 - 03/10/24	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/10/2024	04/10/24 - 03/11/24	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/11/2024	04/11/24 - 03/12/24	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/12/2024	04/12/24 - 03/01/25	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/01/2025	04/01/25 - 03/02/25	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/02/2025	04/02/25 - 03/03/25	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/03/2025	04/03/25 - 03/04/25	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/04/2025	04/04/25 - 03/05/25	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/05/2025	04/05/25 - 03/06/25	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42
04/06/2025	04/06/25 - 03/07/25	440,96	0,00	0,00	71,06	102,40	614,42

Rubriques	Taxe	Base HT EUR	Montant TVA EUR	Montant TTC EUR
Taxable	20,00	20.579,21	4.115,68	24.694,89
TOTAL DE LA FACTURE		20.579,21	4.115,68	24.694,89



Mode de règlement : Par prélèvement sur le compte FR76 3004 7142 1100 0200 3870 186 auprès de CIC POITOU
 HAUTE-VIENNE ENTREPRISES
 Identifiant Créancier SEPA (ICS) : FR95ZZZ101702
 Référence Unique de mandat (RUM) : M000865780

Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement de chaque échéance de loyer

Rappel : tout changement de taux de TVA entraîne la modification de toutes les valeurs TTC

(1): prestation exonérée de TVA

(2): Taux de TVA de 20%

RECAPITULATIF DES AUTRES PRESTATIONS

Prestation	Prestataire	Pér.	Montant HT EUR	Montant TVA EUR	Taux TVA	Montant TTC EUR
ACM-BAI-PACK TRANQUILLITE	CREDIT MUTUEL LEASING Tour D2, 17 bis Place des Reflets 92988 PARIS LA DEFENSE CEDEX RCS 642 017 834 n°TVA intra FR77642017834	M	71,06	14,21	20,00	85,27

PARIS LA DEFENSE, le 23/03/2022



**Comment joindre
notre Service Clients ?**

Par mail :
relaclient-ouest@cmleasing.fr

Par téléphone :
N° 0 810 00 72 11

LP :



SAS VITALE ASSISTANCE
1 RUE FAVART
75002 PARIS

13070
00534
00419



Les références à rappeler :

Credit bail n° 10033494390

véhicule RENAULT MEGANE IV BERLINE BLUE DCI 115 EDC - 21B BUSINESS

Objet : Facture-échancier

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir choisi CIC Leasing pour le financement de votre véhicule.

Nous avons le plaisir de vous informer que nous venons de mettre en place le contrat.
Vous trouverez, ci-joint, la facture-échancier des loyers.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.cic-leasing.fr

Vous pouvez consulter à tout moment le détail de votre contrat sur internet, en saisissant le code confidentiel que vous avez reçu par pli séparé.

Profitez pleinement de votre location

Notre Service Clients se tient à votre entière disposition pour répondre à vos questions et faciliter le suivi de votre contrat.

Heureux de vous compter parmi nos clients, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Béatrice GAUTHIER
Directeur régional





Jo 233.

PARIS LA DEFENSE, le 11/08/2022

Votre Contrat de Credit bail	
Numéro 10036935130	
N° Client :	4576477
N° TVA intracomm. Client :	
Durée de location :	36 mois
Date de fin de contrat :	26/07/2025
Terme de l'échéance :	Avance
Montant du financement HT :	21.208,76 EUR
Dépôt de garantie :	0,00 EUR
Kilométrage contractuel :	175.000 KM
Valeur résiduelle HT :	4.850,44 EUR

SAS VITALE ASSISTANCE
LE GRAND MAZAIS
4 RUE DES ROUGES GORGES
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD



612 260

Service clients : 0 810 00 72 11 (Service 0,06 euro/min + prix appel), relaclient-ouest@cmleasing.fr
Site internet : www.cic-leasing.fr

Breton

FACTURE-ECHEANCIER N° 1RV001827747
Pour la période de facturation du 26/07/2022 au 26/06/2025

Désignation de votre (vos) matériel(s)	N° Série	N° d'immatriculation
RENAULT MEGANE IV BERLINE BLUE DCI 115 - 21N BUSINESS	VF1RFB0086865941	GH-488-LG

Echéance	Période de facturation	Loyer HT EUR	Assurance Matériel EUR(1)	Assurance de personne EUR(1)	Autres Prest. EUR	TVA EUR(2)	Loyer TTC EUR
Frais de montage		75,00				15,00	90,00
Frais de greffe		23,41				4,68	28,09
26/07/2022	26/07/22 - 25/08/22	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
Total 1er loyer		579,36	0,00	0,00	74,08	130,69	784,13
26/08/2022	26/08/22 - 25/09/22	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/09/2022	26/09/22 - 25/10/22	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/10/2022	26/10/22 - 25/11/22	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/11/2022	26/11/22 - 25/12/22	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/12/2022	26/12/22 - 25/01/23	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/01/2023	26/01/23 - 25/02/23	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/02/2023	26/02/23 - 25/03/23	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/03/2023	26/03/23 - 25/04/23	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/04/2023	26/04/23 - 25/05/23	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/05/2023	26/05/23 - 25/06/23	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/06/2023	26/06/23 - 25/07/23	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/07/2023	26/07/23 - 25/08/23	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/08/2023	26/08/23 - 25/09/23	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/09/2023	26/09/23 - 25/10/23	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/10/2023	26/10/23 - 25/11/23	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/11/2023	26/11/23 - 25/12/23	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/12/2023	26/12/23 - 25/01/24	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/01/2024	26/01/24 - 25/02/24	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/02/2024	26/02/24 - 25/03/24	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/03/2024	26/03/24 - 25/04/24	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/04/2024	26/04/24 - 25/05/24	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/05/2024	26/05/24 - 25/06/24	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/06/2024	26/06/24 - 25/07/24	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/07/2024	26/07/24 - 25/08/24	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/08/2024	26/08/24 - 25/09/24	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/09/2024	26/09/24 - 25/10/24	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/10/2024	26/10/24 - 25/11/24	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/11/2024	26/11/24 - 25/12/24	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/12/2024	26/12/24 - 25/01/25	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04

Echéance	Période de facturation	Loyer HT EUR	Assurance Matériel EUR(1)	Assurance de personne EUR(1)	Autres Prest. EUR	TVA EUR(2)	Loyer TTC EUR
26/01/2025	26/01/25 - 25/02/25	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/02/2025	26/02/25 - 25/03/25	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/03/2025	26/03/25 - 25/04/25	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/04/2025	26/04/25 - 25/05/25	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/05/2025	26/05/25 - 25/06/25	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04
26/06/2025	26/06/25 - 25/07/25	480,95	0,00	0,00	74,08	111,01	666,04

Rubriques	Taxe	Base HT EUR	Montant TVA EUR	Montant TTC EUR
Taxable	20,00	20.079,49	4.016,04	24.095,53
TOTAL DE LA FACTURE		20.079,49	4.016,04	24.095,53



Mode de règlement : Par prélèvement sur le compte FR76 3004 7142 1100 0200 3870 186 auprès de CIC POITOU
 HAUTE-VIENNE ENTREPRISES
 Identifiant Créancier SEPA (ICS) : FR95ZZZ101702
 Référence Unique de mandat (RUM) : M000948487

Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement de chaque échéance de loyer

Rappel : tout changement de taux de TVA entraîne la modification de toutes les valeurs TTC

(1): prestation exonérée de TVA

(2): Taux de TVA de 20%

RECAPITULATIF DES AUTRES PRESTATIONS

Prestation	Prestataire	Pér.	Montant HT EUR	Montant TVA EUR	Taux TVA	Montant TTC EUR
ACM-BAI-PACK TRANQUILLITE	CREDIT MUTUEL LEASING Tour D2, 17 bis Place des Reflets 92988 PARIS LA DEFENSE CEDEX RCS 642 017 834 n°TVA intra FR77642017834	M	74,08	14,82	20,00	88,90

PARIS LA DEFENSE, le 11/08/2022



**Comment joindre
notre Service Clients ?**

Par mail :

relaclient-ouest@cmleasing.fr

Par téléphone :

N° 0 810 00 72 11

LP :



SAS VITALE ASSISTANCE
LE GRAND MAZAI
4 RUE DES ROUGES GORGES
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD

13070
00534
10275



Les références à rappeler :

Credit bail n° 10036935130

véhicule RENAULT MEGANE IV BERLINE BLUE DCI 115 - 21N BUSINESS

Objet : Facture-échancier

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir choisi CIC Leasing pour le financement de votre véhicule.

Nous avons le plaisir de vous informer que nous venons de mettre en place le contrat.
Vous trouverez, ci-joint, la facture-échancier des loyers.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.cic-leasing.fr

Vous pouvez consulter à tout moment le détail de votre contrat sur internet, en saisissant le code confidentiel que vous avez reçu par pli séparé.

Profitez pleinement de votre location

Notre Service Clients se tient à votre entière disposition pour répondre à vos questions et faciliter le suivi de votre contrat.

Heureux de vous compter parmi nos clients, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Béatrice GAUTHIER

Directeur régional



CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT DE CREDIT BAIL

Contrat N° 10038097470 établi le 28/11/2022
Convention cadre N° 1300000003492430

La location est régie par la convention cadre en référence, le présent contrat et par les conditions générales préalablement approuvées par le locataire, et s'il y a lieu, par les cautions.

Crédit Mutuel Leasing
SA au capital de 35 353 530 €
Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex
Agence : 2 avenue Jean Claude Bonduelle
44040 Nantes
RCS Nanterre : 642 017 834

GROUPE 3ID
RUE MORDECET
26320 ST MARCEL LES VALENCE

Siren : 80913692200014

Le présent contrat est destiné à louer le véhicule NEUF:

RENAULT MEGANE IV BERLINE Blue dCi 115 EDC Evolution , VU - Berline 5P - 8cv fiscaux - 115ch din - Diesel - Boîte automatique 7 rapports - Ul.466972 - Couleur Blanc Glacier

Prix d'achat du véhicule en € **22 820,22 HT** **27 329,91 TTC**

Fournisseur : **RENDAL 44, ROUTE DE VANNES,**
44800 ST HERBLAIN

Lieu d'utilisation du matériel : Adresse du locataire

PREPARATION VN VP/VU FOURNITURE ET POSE KIT DECO VP

Prix d'achat de l'aménagement **710,00 HT** **852,00 TTC**

Fournisseur : **SARL PIERRE BOURGOIN AUTOMOBILE, 13 RUE DES CHATELETS,**
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD

Ce prix est établi en fonction du prix d'achat tel qu'il résulte de la facture pro-forma du vendeur. Il pourra varier par application des clauses de variation de tarif stipulées par le vendeur, que le locataire déclare connaître et accepter ainsi qu'en cas de modification du taux ou du régime des taxes. Le locataire autorise le bailleur à régler au vendeur le montant de la facture définitive, dans la limite d'une variation de 10% en plus ou en moins du prix du matériel prévu à l'origine.

Livraison du matériel : la livraison du matériel interviendra dans les conditions prévues à l'article 2 des conditions générales, au plus tard à la date convenue entre le locataire et le fournisseur, et figurant ci-après.

La date limite de livraison et de prise en charge du véhicule - Art. 2-2 est le 26/02/2023.

Durée du contrat : 51 mois

Kilométrage : 170000

Modification de contrat possible à tout moment pour ajuster ce contrat à l'utilisation effective du véhicule.

Echéancier des loyers (**terme d'avance**)

Les termes de loyer, de prestations et autres frais HT seront majorés des taxes en vigueur au jour de la facturation.

Loyers financiers en € HT

Montants des loyers

	Nombre	Périodicité
459,28 €	48	Mensuelle
378,53 €	3	Mensuelle

Prestations de services en € HT

Maintenance et assistance du véhicule

63,77 € **Mensuelle**

Frais de montage - Art. 9-2

Frais de montage HT

Frais d'inscription au tribunal de commerce HT

75,00 € prélevés avec le 1^{er} loyer
23,41 € prélevés avec le 1^{er} loyer

Valeur résiduelle au terme de la location **15,00 %**

CIC Leasing est une marque utilisée par Crédit Mutuel Leasing.

Crédit Mutuel Leasing - Établissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orias.fr).

Société Anonyme au capital de 35 353 530 euros - Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - France.

RCS Nanterre 642 017 834 - N° TVA intracommunautaire FR 77 642 017 834 - Site internet : www.cic-leasing.fr.

Crédit Mutuel Leasing est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Garanties
Néant

Modalités de paiement des loyers

Les loyers seront payés par prélèvement sur le compte bancaire du Locataire, conformément au mandat de prélèvement SEPA.

Assurances

RENONCIATION AUX ASSURANCES PRESENTES PAR LE BAILLEUR

Le locataire reconnaît avoir été mis en garde sur les risques inhérents aux engagements découlant du contrat de financement, et avoir été informé de l'intérêt de souscrire des assurances adaptées prévoyant le remboursement :

- des loyers restant dus en cas de Décès, Perte Totale et Irréversible d'autonomie, Invalidité Permanente Totale, Incapacité Temporaire Totale de l'assuré,
- des indemnités contractuelles de résiliation stipulées dans le contrat de financement en faveur du bailleur, en cas de vol ou de destruction du bien financé,
- de tous dommages matériels résultants du vol ou de la destruction totale ou partielle du bien financé.

Le locataire déclare renoncer de manière définitive aux assurances de groupe qui lui ont été proposées par le bailleur lors de la demande de financement pour la couverture des risques désignés.

Malgré cette renonciation, le locataire demande au bailleur de conserver le bénéfice du financement professionnel, et décharge expressément, tant en son nom qu'au nom de l'Entreprise bénéficiaire et de chacun des associés, le bailleur de toute responsabilité pouvant découler du fait de cette non-assurance.

La présente renonciation ne décharge pas le locataire de l'obligation d'assurance du bien financé selon stipulations aux Conditions générales du contrat de financement.

CIC Leasing est une marque utilisée par Crédit Mutuel Leasing.

Crédit Mutuel Leasing - Établissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orias.fr).

Société Anonyme au capital de 35 353 530 euros - Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - France.

RCS Nanterre 642 017 834 - N° TVA intracommunautaire FR 77 642 017 834 - Site internet : www.cic-leasing.fr.

Crédit Mutuel Leasing est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Acceptation par le locataire

Je (nous) soussigné(s) déclare(ons) accepter le présent contrat après avoir pris connaissance de toutes les conditions y figurant et reconnais(sons) rester en possession d'un exemplaire du présent contrat.
En cas de signature électronique du présent contrat, j'accepte expressément le fait que mes documents contractuels soient mis à disposition dans mon espace personnel bancaire à la rubrique « documents et contrats » et dans mon espace personnel CIC Leasing.

Fait en deux exemplaires à Portin, le 28.6.22.

Cachet commercial et signature du LOCATAIRE
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Groupe 310 - Réseau Résiliants
ZA les Plaines- Rue de Mordecet
26320 Saint-Marcel-Les-Valence
Tél : 08 09 54 20 44

SAS au capital de 1 435 113 €uros
RCS ROMANS 809 136 922 000 14
Code APE : 6420 Z - TVA : FR 37 809 136 922

lu et approuvé

Signature du BAILLEUR

Date : (voir date de l'offre)

Nom, prénom et paraphe de la personne ayant recueilli la signature

Ouest Poitou Haute Vienne Entreprises
1, Allée du Nord
86360 Chasseneuil du Poitou

laer

CIC Leasing est une marque utilisée par Crédit Mutuel Leasing.

Crédit Mutuel Leasing - Établissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orias.fr).

Société Anonyme au capital de 35 353 530 euros - Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - France.

RCS Nanterre 642 017 834 - N° TVA intracommunautaire FR 77 642 017 834 - Site internet : www.cic-leasing.fr.

Crédit Mutuel Leasing est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Offre
Commerciale
BMW

www.bmw.fr



Le plaisir de conduire



3.I.D
RESILIANS ZAC LES PLAINES
26320 ST MARCEL LES
VALENCE

Offre de prix pour un véhicule neuf

page 1 de 5

Vendeur: Enzo Schmidt
Tél.:
Fax:
E-mail: enzo.schmidt@groupe-altitude.com

Offre no.: 115475
Date: 01/12/2021
Val. jusqu'au: 15/12/2021

Flashez le QR code avec votre smartphone pour obtenir plus d'images et de vidéos de la configuration de votre BMW X3 xDrive20d 190 ch, ou visitez
<https://webfrontend.evecp.bmw.cloud/266fe97>

Ce lien est valable jusqu'au 30.05.2022



35BG BMW X3 xDrive20d 190 ch (Prix TTC en euros)

53.000,00

Emissions de CO2 (g/km): 159*
Poids à vide (kg): 1.910

Peinture extérieure et aménagement intérieur

668 Schwarz uni
BVAT Sellerie Tissu/Cuir "Vivus" Anthrazit

Equipement standard

1AG	Contenance du reservoir de carburant superieure
1CB	Normes CO2
1CE	Hybridation Légère 48V
205	Boîte de vitesses automatique
230	Equipements spécifiques UE
2PA	Ecrous antivol de roues
2VB	Mesure individuelle de pression de pneumatiques
423	Tapis de sol en velours
428	Triangle de présignalisation et trousse de premiers secours
548	Compte-tours
5AV	Avertisseur de risque de collision et système anti

Société
GAUDUEL
AUTOMOBILES

Adresse postale
6 Rue Joannes Carret
69009 LYON
Tél: 04 72 53 88 88
Telefax: 04 78 43 49 14
Email:



Offre de prix pour un vehicule neuf

page 2 de 5

Offre no.: 115475
Date: 01/12/2021
Val. jusqu'au: 15/12/2021

	collision à basse vitesse
5DA	Airbag passager desactivable via la cle
654	Tuner radio numerique DAB
6AC	Appel d'Urgence Intelligent
6AE	Services Après-Vente connectés BMW TeleServices
6AK	Services ConnectedDrive (Apps véhicule 3 ans)
8KB	Périodicité vidange 24 mois/25.000 km variable en fonction de l'utilisation
8R9	Réfrigérant
8TF	Capot moteur actif

Options (Prix TTC en euros)

1CA	Norme antipollution	
258	Pneumatiques RSC permettant le roulage a plat	
28L	Jantes alliage 20" style 695 / pneus mixtes / RSC	1.650,00
320	Omission sigle	
3AT	Rails de toit Aluminium satine	
3MB	Aluminium Line satine BMW Individual	
413	Filet de séparation du coffre	
431	Rétroviseur intérieur anti-éblouissement	
481	Sièges Advanced pour conducteur et passager avant	
48Z	Appui lombaire conducteur et réglage en largeur dossier conducteur	
493	Kit rangement	
4LU	Inserts décoratifs Noir brillant	
4UR	Eclairage d'ambiance	
534	Climatisation automatique bi-zone	
552	Pack Advanced Full LED	350,00
5AC	Feux de route anti-éblouissement	
5DM	Park Assist	
6NS	Connectivité avancée	
6WD	Hotspot WiFi	
ZCD	Pack ConnectedDrive	
302	Alarme antivol	
6C4	Pack Connected Pro (dont Apple CarPlay et Google Android Auto)	
6U3	BMW Live Cockpit Navigation Pro	
6U8	Commande gestuelle BMW	
ZTP	Pack Evasion	2.000,00
402	Toit ouvrant panoramique en verre	
420	Vitrage calorifuge	
461	Réglage du dossier des sièges arrière	
ZX2	Finition xLine	5.650,00

Société
GAUDUEL
AUTOMOBILES

Adresse postale
6 Rue Joannes Carret
69009 LYON
Tél: 04 72 53 88 88
Telefax: 04 78 43 49
14Email:



Offre de prix pour un vehicule neuf

page 3 de 5

Offre no.: 115475
Date: 01/12/2021
Val. jusqu'au: 15/12/2021

Options (Prix TTC en euros)

430	Rétroviseurs rabattables et intérieur et extérieur gauche antiéblouissement
488	Appui lombaire ajustable
5A1	Projecteurs antibrouillard a LED

Sous-total peinture extérieure, aménagement intérieur et options	9.650,00
(Prix TTC en euros)	

Prix de la voiture avec peinture extérieure et aménagement intérieur, options et accessoires

Prix net TTC en euros	62.650,00
Remise	-8.144,50
Prix net TTC en euros	54.505,50
TVA 20% en euros	9.084,24
Prix HT en euros	45.421,26

Prestations (Prix TTC en euros)

MALUS 2021	1.386,00
FORFAIT DE LIVRAISON	604,00
AIDES LIEES A LA REPRISE	-2.000,00
CARTE GRISE	13,76

Sous-total divers HT en euros	3,13
Sous-total divers TTC en euros	3,76

Société
GAUDUEL
AUTOMOBILES

Adresse postale
6 Rue Joannes Carret
69009 LYON
Tél: 04 72 53 88 88
Telefax: 04 78 43 49
14Email:



Offre de prix pour un vehicule neuf

page 4 de 5

Offre no.: 115475
Date: 01/12/2021
Val. jusqu'au: 15/12/2021

Reprise

Marque: RENAULT
Modèle: ESPACE V (01/2015-12/2019)
Numéro de châssis: VF1RFC00156859088
Date de première immatriculation: 31/10/2016
Kilométrage: 220.000 km

Montant de la reprise	-5.416,67
TVA 20% en euros	1.083,33
Montant de la reprise TTC en euros	-6.500,00

Montant total TTC en euros

48.009,27

(après déduction du montant de la reprise)

Nous vous remercions de l'intérêt porté à notre marque. Veuillez trouver ci-joint le véhicule que vous avez imaginé avec votre conseiller commercial dans le détail et chiffré.

L'automobile illustrée sur cette offre de prix peut présenter des différences avec la configuration précise concernée. Seuls les équipements cités dans cette offre sont valables.

Remarques relatives à la protection des données :

Les données recueillies dans le présent document feront l'objet d'un traitement informatique. Les informations précédées d'un astérisque sont toutes nécessaires au traitement de votre demande. Ces données sont destinées aux sociétés du groupe BMW France et aux membres de son réseau à des fins de prospection commerciale, ainsi qu'à leurs partenaires et prestataires, afin de vous adresser des informations sur leurs produits et services, sous réserve de votre consentement, ou à défaut d'opposition de votre part. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et liberté » modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant, ainsi que du droit de vous opposer au traitement de ces données pour des motifs légitimes.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à BMW France, Département Marketing, 78886 St Quentin en Yvelines Cedex.

* Les valeurs d'émission de CO₂ et de consommation d'énergie du véhicule ci-dessus identifié ont été mesurées sur la base du cycle d'homologation WLTP.

Société
GAUDUEL
AUTOMOBILES

Adresse postale
6 Rue Joannes Carret
69009 LYON
Tél: 04 72 53 88 88
Telefax: 04 78 43 49
14Email:

Etiquettes Pneumatiques

382583

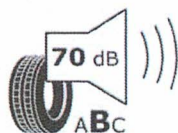
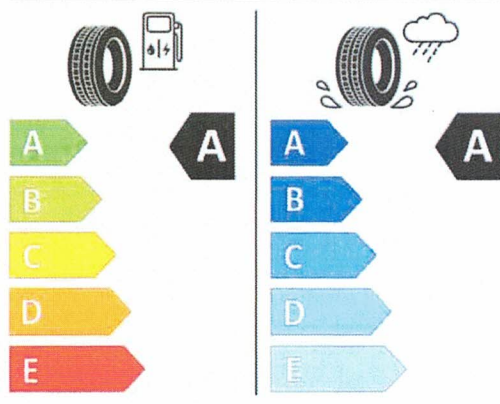


BRIDGESTONE

10765

245/45 R20 103 W XL

C1



2020/740

<https://eprel.ec.europa.eu/qr/382583>

383240

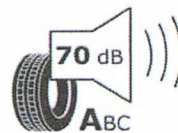
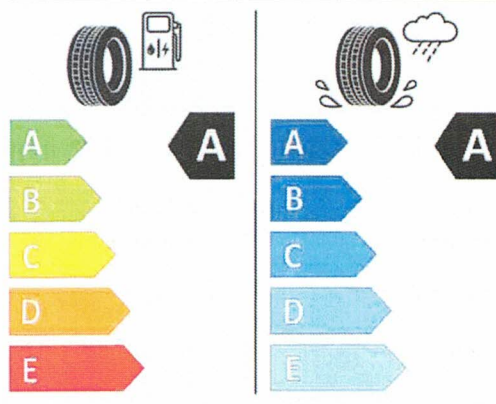


BRIDGESTONE

10767

275/40 R20 106 W XL

C1



2020/740

<https://eprel.ec.europa.eu/qr/383240>

CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT DE CREDIT BAIL

Contrat N° 10038107600 établi le 28/11/2022
Convention cadre N° 1300000003492430

La location est régie par la convention cadre en référence, le présent contrat et par les conditions générales préalablement approuvées par le locataire, et s'il y a lieu, par les cautions.

Crédit Mutuel Leasing
SA au capital de 35 353 530 €
Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex
Agence : 2 avenue Jean Claude Bonduelle
44040 Nantes
RCS Nanterre : 642 017 834

31 D
RUE DE MORDECET
26320 ST MARCEL LES VALENCE

Siren : 39874177700013

Le présent contrat est destiné à louer le véhicule NEUF:

RENAULT MEGANE IV BERLINE Blue dCi 115 EDC - 21N Business , VU - Berline 5P - 8cv fiscaux - 115ch din - Diesel - Boîte automatique 7 rapports - UI.466989

Prix d'achat du véhicule en € **21 567,42 HT** **25 826,55 TTC**

Fournisseur : RENDAL 44, ROUTE DE VANNES,
44800 ST HERBLAIN

Lieu d'utilisation du matériel : Adresse du locataire

PREPARATION VN VP/VU

Prix d'achat de l'aménagement **710,00 HT** **852,00 TTC**

Fournisseur : SARL PIERRE BOURGOIN AUTOMOBILE, 13 RUE DES CHATELETS,
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD

Ce prix est établi en fonction du prix d'achat tel qu'il résulte de la facture pro-forma du vendeur. Il pourra varier par application des clauses de variation de tarif stipulées par le vendeur, que le locataire déclare connaître et accepter ainsi qu'en cas de modification du taux ou du régime des taxes. Le locataire autorise le bailleur à régler au vendeur le montant de la facture définitive, dans la limite d'une variation de 10% en plus ou en moins du prix du matériel prévu à l'origine.

Livraison du matériel : la livraison du matériel interviendra dans les conditions prévues à l'article 2 des conditions générales, au plus tard à la date convenue entre le locataire et le fournisseur, et figurant ci-après.

La date limite de livraison et de prise en charge du véhicule - Art. 2-2 est le 26/02/2023.

Durée du contrat : 51 mois

Kilométrage : 170000

Modification de contrat possible à tout moment pour ajuster ce contrat à l'utilisation effective du véhicule.

Echéancier des loyers (terme d'avance)

Les termes de loyer, de prestations et autres frais HT seront majorés des taxes en vigueur au jour de la facturation.

Loyers financiers en € HT

Montants des loyers

	Nombre	Périodicité
434,34 €	48	Mensuelle
367,12 €	3	Mensuelle

Prestations de services en € HT

Maintenance et assistance du véhicule

63,77 € **Mensuelle**

Frais de montage - Art. 9-2

Frais de montage HT

Frais d'inscription au tribunal de commerce HT

75,00 € prélevés avec le 1^{er} loyer
23,41 € prélevés avec le 1^{er} loyer

Valeur résiduelle au terme de la location 15,00 %

CIC Leasing est une marque utilisée par Crédit Mutuel Leasing.

Crédit Mutuel Leasing - Établissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orias.fr).

Société Anonyme au capital de 35 353 530 euros - Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - France.

RCS Nanterre 642 017 834 - N° TVA intracommunautaire FR 77 642 017 834 - Site internet : www.cic-leasing.fr.

Crédit Mutuel Leasing est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Garanties
Néant

Modalités de paiement des loyers

Les loyers seront payés par prélèvement sur le compte bancaire du Locataire, conformément au mandat de prélèvement SEPA.

Assurances

RENONCIATION AUX ASSURANCES PRESENTEES PAR LE BAILLEUR

Le locataire reconnaît avoir été mis en garde sur les risques inhérents aux engagements découlant du contrat de financement, et avoir été informé de l'intérêt de souscrire des assurances adaptées prévoyant le remboursement :

- des loyers restant dus en cas de Décès, Perte Totale et Irréversible d'autonomie, Invalidité Permanente Totale, Incapacité Temporaire Totale de l'assuré,
- des indemnités contractuelles de résiliation stipulées dans le contrat de financement en faveur du bailleur, en cas de vol ou de destruction du bien financé,
- de tous dommages matériels résultants du vol ou de la destruction totale ou partielle du bien financé.

Le locataire déclare renoncer de manière définitive aux assurances de groupe qui lui ont été proposées par le bailleur lors de la demande de financement pour la couverture des risques désignés.

Malgré cette renonciation, le locataire demande au bailleur de conserver le bénéfice du financement professionnel, et décharge expressément, tant en son nom qu'au nom de l'Entreprise bénéficiaire et de chacun des associés, le bailleur de toute responsabilité pouvant découler du fait de cette non-assurance.

La présente renonciation ne décharge pas le locataire de l'obligation d'assurance du bien financé selon stipulations aux Conditions générales du contrat de financement.

CIC Leasing est une marque utilisée par Crédit Mutuel Leasing.

Crédit Mutuel Leasing - Établissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orientas.fr).
Société Anonyme au capital de 35 353 530 euros - Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - France.

RCS Nanterre 642 017 834 - N° TVA intracommunautaire FR 77 642 017 834 - Site internet : www.cic-leasing.fr.

Crédit Mutuel Leasing est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.



Acceptation par le locataire

Je (nous) soussigné(s) déclare(ons) accepter le présent contrat après avoir pris connaissance de toutes les conditions y figurant et reconnais(sons) rester en possession d'un exemplaire du présent contrat.

En cas de signature électronique du présent contrat, j'accepte expressément le fait que mes documents contractuels soient mis à disposition dans mon espace personnel bancaire à la rubrique « documents et contrats » et dans mon espace personnel CIC Leasing.

Fait en deux exemplaires à Romans, le 28.11.2022.

Cachet commercial et signature du LOCATAIRE

précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

SID - Réseau Kesilians

ZA les Plaines - Rue de Mordecet

26320 Saint-Marcel-Les-Valence

Tél : 08 09 54 20 44

SAS au capital de 500 000 Euros

RCS ROMANS 398 741 777 000 13

Code APE : 8129 B - TVA : FR 33 398 741 777

lu et approuvé

Signature du BAILLEUR



Date : (voir date de l'offre)

Nom, prénom et paraphe de la personne ayant recueilli la signature

el

CIC Ouest
Poitou Haute Vienne
Entreprises
Allée du Nord
86360 Chasseneuil du Poitou

CIC Leasing est une marque utilisée par Crédit Mutuel Leasing.

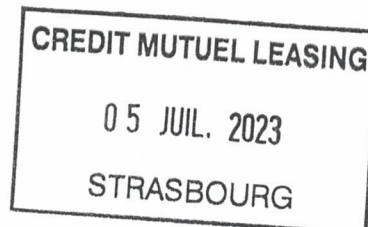
Crédit Mutuel Leasing - Établissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orias.fr).

Société Anonyme au capital de 35 353 530 euros - Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - France.

RCS Nanterre 642 017 834 - N° TVA intracommunautaire FR 77 642 017 834 - Site internet : www.cic-leasing.fr.

Crédit Mutuel Leasing est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.





**DELEGATION PARFAITE
AVENANT AU CONTRAT DE CRÉDIT BAIL
N°10038148001 - CLIENT N°4547414**

Entre les soussignés :

- SAS VITALE ASSISTANCE, Siret N° 530 900 760 00014, LE GRAND MAZAIS 4 RUE DES ROUGES GORGES
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD

Ci- après dénommé le délégant

- SAS 3 I D, Siret N° 398 741 777 00146, QUARTIER LES PLAINES RUE DE MORDECET 26320 ST MARCEL
LES VALENCE

Ci- après dénommé le délégué

- CREDIT MUTUEL LEASING, Tour D2, 17 bis Place des Reflets - 92988 PARIS LA DEFENSE CEDEX,
Société Anonyme au capital de 35 353 530 euros immatriculée au RCS de NANTERRE sous le N° B
642 017 834, le Bailleur

Ci-après dénommé le délégataire

Exposé

CREDIT MUTUEL LEASING a consenti à SAS VITALE ASSISTANCE un contrat de crédit bail N°
10038148000 comprenant les caractéristiques suivantes :

Le(s) véhicule(s) objet(s) du contrat désigné(s) ci-dessous :

RENAULT MEGANE IV BERLINE BLUE DCI 115 EDC EVOLUTION

Numéro immatriculation : GM-073-RG

Destiné à être utilisé à : QUARTIER LES PLAINES RUE DE MORDECET 26320 ST MARCEL LES VALENCE.

Nombre de loyers restant à courir : 37 échéances du 07/06/2023 au 06/07/2026.

I. RAPPEL DES CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT :

Durée de la location : 39 mois

Echéancier des loyers : payables terme d'avance

Les termes des loyers HT sont majorés des taxes en vigueur au jour de la facturation.

Agence de Nantes: 2 avenue Jean Claude Bonduelle - 44040 NANTES - Tél : 0 810 00 72 11 (Service 0,06 euro/min + prix appel) - Fax : 02 40 12 92 20

CIC Leasing est une marque utilisée par Crédit Mutuel Leasing.

Crédit Mutuel Leasing - Etablissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orias.fr).

Société Anonyme au capital de 35 353 530 euros - Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - France

RCS Nanterre 642 017 834 - N° TVA intracommunautaire FR 77 642 017 834 - Site internet : www.cic-leasing.fr

Crédit Mutuel Leasing est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, membre de l'assujetti unique N° FR95921419065 : GTVA CREDIT MUTUEL, 4 rue RAIFFEISEN 67000 STRASBOURG

Nombre	Périodicité	Loyer € HT	Prestations € HT	Assurances €	Total € TTC
39	mensuelle	576,97	92,84	0,00	803,77

Montant de la valeur résiduelle 3 503,21 € HT

Garanties

Néant

Assurances

Sans objet

Prestations de services attachées au contrat:

Prestations	Coût € mensuel HT	Coût € mensuel TTC
Maintenance et assistance du véhicule	92,84	111,41

II. AVENANT AU CONTRAT INITIAL :

Les conditions particulières sont modifiées comme suit :

Echéancier des loyers : payables terme d'avance

- Montant des loyers HT qui sont majorés des taxes en vigueur au jour de la facturation.

Nombre	Périodicité	Loyer € HT	Prestations € HT	Assurances €	Total € TTC
37	mensuelle	576,97	92,84	0,00	803,77

- Montant de la valeur résiduelle 3 503,21 € HT

- Frais d'inscription au greffe du tribunal de commerce : 28,09 € TTC prélevés avec le premier loyer.

- Frais de transfert : 120,00 € TTC prélevés avec le premier loyer.

Garanties

Néant

Assurances

RENONCIATION AUX ASSURANCE PRESENTEES PAR CREDIT MUTUEL LEASING

Le délégué reconnaît avoir été mis en garde sur les risques inhérents aux engagements découlant du contrat de financement, et avoir été informé de l'intérêt de souscrire des assurances adaptées prévoyant le remboursement :

- des loyers restant dus en cas de Décès, Perte Totale et Irréversible d'autonomie, Invalidité Permanente Totale, Incapacité Temporaire Totale de l'assuré,

Agence de Nantes: 2 avenue Jean Claude Bonduelle - 44040 NANTES - Tél : 0 810 00 72 11 (Service 0,06 euro/min + prix appel) - Fax : 02 40 12 92 20

CIC Leasing est une marque utilisée par Crédit Mutuel Leasing.

Crédit Mutuel Leasing - Etablissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orias.fr).

Société Anonyme au capital de 35 353 530 euros - Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - France

RCS Nanterre 642 017 834 - N° TVA Intracommunautaire FR 77 642 017 834 - Site internet : www.cic-leasing.fr

Crédit Mutuel Leasing est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, membre de l'assujetti unique N° FR95921419065 : GTVA CREDIT MUTUEL, 4 rue RAIFFEISEN 67000 STRASBOURG

- des indemnités contractuelles de résiliation stipulées dans le contrat de financement en faveur du délégataire, en cas de vol ou de destruction du bien financé,

- de tous dommages matériels résultants du vol ou de la destruction totale ou partielle du bien financé.

Le délégué déclare renoncer de manière définitive aux assurances de groupe qui lui ont été proposées par le délégataire lors de la demande de financement pour la couverture des risques désignés.

Malgré cette renonciation, le délégué demande au délégataire CREDIT MUTUEL LEASING de conserver le bénéfice du financement professionnel, et décharge expressément, tant en son nom qu'au nom de l'Entreprise bénéficiaire et de chacun des associés, le délégataire de toute responsabilité pouvant découler du fait de cette non-assurance.

La présente renonciation ne décharge pas le délégué de l'obligation d'assurance du bien financé selon stipulations aux Conditions générales du contrat de financement.

Prestations de services attachées au contrat:

Prestations	Coût € mensuel HT	Coût € mensuel TTC
Maintenance et assistance du véhicule	92,84	111,41

Le nouveau locataire déclare avoir pris livraison dudit matériel à son lieu d'installation prévu, l'accepte en l'état, sans réserve ni restriction et certifie avoir reçu tous les documents légaux attestant de la conformité du matériel avec les dispositions techniques et réglementaires applicables en matière de sécurité et d'hygiène et qu'il est conforme à la réglementation relative à la pollution et à la protection de l'environnement.

SAS VITALE ASSISTANCE a sollicité l'accord de SA CREDIT MUTUEL LEASING afin de transférer ledit contrat à SAS 3 I D ce que le bailleur accepte au moyen de la présente délégation.

En conséquence les parties ont convenu ce qui suit :

DELEGATION PARFAITE

SAS VITALE ASSISTANCE, le délégant, conformément aux dispositions des articles 1336 et suivants du Code Civil, délègue à SA CREDIT MUTUEL LEASING, le délégataire, qui l'accepte, à concurrence de l'intégralité des sommes dues dont il est débiteur auprès de SA CREDIT MUTUEL LEASING, le délégataire, en vertu du contrat sus relaté, SAS 3 I D, le délégué, qui s'oblige à acquitter lesdites sommes dues en son lieu et place et aux conditions tant particulières que générales stipulées au contrat ci-dessus visé dont le délégant a remis une copie au délégué.

En vertu de la présente délégation :

- SAS 3 I D, le délégué, agréé par SA CREDIT MUTUEL LEASING délégataire, accepte sans réserve cette délégation et s'engage irrévocablement à poursuivre le contrat de crédit bail au lieu et place de SAS VITALE ASSISTANCE, le délégant ; Il s'oblige irrévocablement par voie de substitution dans les obligations du délégant, à en exécuter les conditions tant particulières que générales et à en payer les loyers comme convenu dans l'acte de crédit bail initial; le premier loyer à payer par SAS 3 I D (le délégué) en vertu de la présente délégation sera celui du 07/06/2023.
- Il reconnaît avoir reçu du délégant une copie des conditions particulières et générales du contrat, ainsi que, le cas échéant, des documents d'information précontractuelle imposés par la réglementation.
- La présente délégation est parfaite si bien que SA CREDIT MUTUEL LEASING, le délégataire, déclare accepter comme nouveau débiteur SAS 3 I D, le délégué, et par suite décharge SAS VITALE ASSISTANCE, le délégant, de la totalité de ses obligations à son égard au titre du contrat de

Agence de Nantes: 2 avenue Jean Claude Bonduelle - 44040 NANTES - Tél : 0 810 00 72 11 (Service 0,06 euro/min + prix appel) - Fax : 02 40 12 92 20

CIC Leasing est une marque utilisée par Crédit Mutuel Leasing.

Crédit Mutuel Leasing - Etablissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orias.fr).

Société Anonyme au capital de 35 353 530 euros - Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - France

RCS Nanterre 642 017 834 - N° TVA Intracommunautaire FR 77 642 017 834 - Site internet : www.cic-leasing.fr

Crédit Mutuel Leasing est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, membre de l'assujetti unique N° FR95921419065 : GTVA CREDIT MUTUEL, 4 rue RAIFFEISEN 67000 STRASBOURG



crédit bail.

ELECTION DE DOMICILE-ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

Toute contestation née de l'interprétation ou de l'exécution des présentes ou de leurs suites sera soumise, à défaut d'accord amiable, aux tribunaux du ressort du siège social de SA CREDIT MUTUEL LEASING, le délégataire.

Fait à

Vanneuil

, le

16/06/23

En trois exemplaires originaux,

Le délégant

SAS VITALE ASSISTANCE, mention « lu et approuvé » accompagnée de la signature de son représentant légal et de la mention « bon pour délégation » et du cachet commercial.

lu et approuvé bon pour délégation

Vitale Assistance
Siège social : 4 rue des Rouges Gorges
86580 Vouneuil-sous-Biard
Té. : 05 49 52 60 36
SAS au capital de 5 159 960 €
RCS Poitiers : 530 900 760 00014
Code APE : 6420Z - TVA Intra. : FR25530900760

Le délégué

Signature du représentant légal de SAS 3 I D, le délégué, précédée de la mention « Bon pour accord à la présente délégation et pour le paiement des loyers restant à échoir pour la période du 07/06/2023 jusqu'au 06/07/2026 » et cachet commercial.

Bon pour accord à la présente délégation et pour le paiement des loyers restant à échoir pour la période du 07/06/2023 jusqu'au 06/07/2026

3 I D - Réseau Résimans
ZA les Plaines - Rue de Mordacet
26320 Saint-Marcel-Lès-Valence
Tél: 08 09 54 20 44
SAS au capital de 500 000 €uros
RCS ROMANS 398 741 777 000 13
Code APE : 8129 B - TVA : FR 33 398 741 777

Le délégataire CREDIT MUTUEL LEASING

Signature de CREDIT MUTUEL LEASING, le délégataire, dûment représentée, précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation de la délégation » et cachet commercial.

Bon pour acceptation de la délégation

CIC LEASING

Marque utilisée par CREDIT MUTUEL LEASING
SA au capital de 35 353 530 euros
Siège social : Tour D2, 17 bis Place des Reflets,
92988 Paris La Défense Cedex
RCS Nanterre 642 017 834 - ORIAS 09 046 570
N° TVA intracommunautaire FR 77 642 017 834
Adresse postale :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67913 STRASBOURG CEDEX 9

Agence de Nantes: 2 avenue Jean Claude Bonduelle - 44040 NANTES - Tél : 0 810 00 72 11 (Service 0,06 euro/min + prix appel) - Fax : 02 40 12 92 20

CIC Leasing est une marque utilisée par Crédit Mutuel Leasing.

Crédit Mutuel Leasing - Etablissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orias.fr).

Société Anonyme au capital de 35 353 530 euros - Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - France

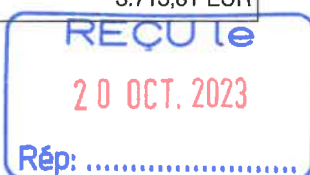
RCS Nanterre 642 017 834 - N° TVA intracommunautaire FR 77 642 017 834 - Site Internet : www.cic-leasing.fr

Crédit Mutuel Leasing est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, membre de l'assujetté unique N° FR85921419065 : GTVA CREDIT MUTUEL, 4 rue RAIFFEISEN 67000 STRASBOURG

PARIS LA DEFENSE, le 13/10/2023

Votre Contrat de Credit bail	
Numéro 10039449350	
N° Client :	4576477
N° TVA intracomm. Client :	
Durée de location :	50 mois
Date de fin de contrat :	06/12/2027
Terme de l'échéance :	Avance
Montant du financement HT :	24.758,75 EUR
Dépôt de garantie :	0,00 EUR
Kilométrage contractuel :	166.000 KM
Valeur résiduelle HT :	3.713,81 EUR

SAS VITALE ASSISTANCE
LE GRAND MAZAIS
4 RUE DES ROUGES GORGES
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD



612 300 000

Service clients : 0 810 00 72 11 (Service 0,06 euro/min + prix appel), relaclient-ouest@cmleasing.fr

Site internet : www.cic-leasing.fr

FACTURE-ECHEANCIER N° 1RV002056459
Pour la période de facturation du 06/10/2023 au 06/11/2027

Désignation de votre (vos) matériel(s)	N° Série	N° d'immatriculation
RENAULT MEGANE IV BERLINE BLUE DCI 115 EDC EVOLUTION	VF1RFB00470282847	GR-594-GD

Echéance	Période de facturation	Loyer HT EUR	Assurance Matériel EUR(1)	Assurance de personne EUR(1)	Autres Prest. EUR	TVA EUR(2)	Loyer TTC EUR
Frais de montage		75,00				15,00	90,00
Frais de greffe		23,41				4,68	28,09
06/10/2023	06/10/23 - 05/11/23	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
Total 1er loyer		596,47	0,00	0,00	73,92	134,07	804,46
06/11/2023	06/11/23 - 05/12/23	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/12/2023	06/12/23 - 05/01/24	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/01/2024	06/01/24 - 05/02/24	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/02/2024	06/02/24 - 05/03/24	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/03/2024	06/03/24 - 05/04/24	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/04/2024	06/04/24 - 05/05/24	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/05/2024	06/05/24 - 05/06/24	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/06/2024	06/06/24 - 05/07/24	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/07/2024	06/07/24 - 05/08/24	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/08/2024	06/08/24 - 05/09/24	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/09/2024	06/09/24 - 05/10/24	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/10/2024	06/10/24 - 05/11/24	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/11/2024	06/11/24 - 05/12/24	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/12/2024	06/12/24 - 05/01/25	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/01/2025	06/01/25 - 05/02/25	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/02/2025	06/02/25 - 05/03/25	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/03/2025	06/03/25 - 05/04/25	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/04/2025	06/04/25 - 05/05/25	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/05/2025	06/05/25 - 05/06/25	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/06/2025	06/06/25 - 05/07/25	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/07/2025	06/07/25 - 05/08/25	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/08/2025	06/08/25 - 05/09/25	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/09/2025	06/09/25 - 05/10/25	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/10/2025	06/10/25 - 05/11/25	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/11/2025	06/11/25 - 05/12/25	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/12/2025	06/12/25 - 05/01/26	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/01/2026	06/01/26 - 05/02/26	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/02/2026	06/02/26 - 05/03/26	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37
06/03/2026	06/03/26 - 05/04/26	498,06	0,00	0,00	73,92	114,39	686,37

Rubriques	Taxe	Base HT EUR	Montant TVA EUR	Montant TTC EUR
Taxable	20,00	28.418,49	5.683,40	34.101,89
TOTAL DE LA FACTURE		28.418,49	5.683,40	34.101,89

Mode de règlement : Par prélèvement sur le compte FR76 3004 7142 1100 0200 3870 186 auprès de CIC POITOU
 HAUTE-VIENNE ENTREPRISES
 Identifiant Créancier SEPA (ICS) : FR95ZZZ101702
 Référence Unique de mandat (RUM) : M001030262



Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement de chaque échéance de loyer

Rappel : tout changement de taux de TVA entraîne la modification de toutes les valeurs TTC

(1): prestation exonérée de TVA

(2): Taux de TVA de 20%

RECAPITULATIF DES AUTRES PRESTATIONS

Prestation	Prestataire	Pér.	Montant HT EUR	Montant TVA EUR	Taux TVA	Montant TTC EUR
ACM-BAI-PACK TRANQUILLITE	CREDIT MUTUEL LEASING Tour D2, 17 bis Place des Reflets 92988 PARIS LA DEFENSE CEDEX RCS 642 017 834 n°TVA intra FR77642017834	M	73,92	14,78	20,00	88,70



PARIS LA DEFENSE, le 13/10/2023

SD : 86001451531641W

LA POSTE

13070
00534
10195**Comment joindre
notre Service Clients ?****Par mail :**

relacient-ouest@cmleasing.fr

Par téléphone :

N° 0 810 00 72 11

SAS VITALE ASSISTANCE
LE GRAND MAZAIS
4 RUE DES ROUGES GORGES
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD**Les références à rappeler :**

Credit bail n° 10039449350

véhicule RENAULT MEGANE IV BERLINE BLUE DCI 115 EDC EVOLUTION

Objet : Facture-échancier

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir choisi CIC Leasing pour le financement de votre véhicule.

Nous avons le plaisir de vous informer que nous venons de mettre en place le contrat.
Vous trouverez, ci-joint, la facture-échancier des loyers.**Retrouvez toutes les informations sur le site www.cic-leasing.fr**

Vous pouvez consulter à tout moment le détail de votre contrat sur internet, en saisissant le code confidentiel que vous avez reçu par pli séparé.

Profitez pleinement de votre location

Notre Service Clients se tient à votre entière disposition pour répondre à vos questions et faciliter le suivi de votre contrat.

Heureux de vous compter parmi nos clients, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Béatrice GAUTHIER

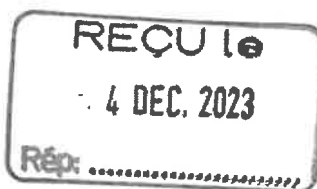
Directeur régional

GN-744-XB

PARIS LA DEFENSE, le 28/11/2023

Votre Contrat de Credit bail	
Numéro 10038950590	
N° Client :	4576477
N° TVA Intracomm. Client :	
Durée de location :	56 mois
Date de fin de contrat :	18/01/2028
Terme de l'échéance :	Avance
Montant du financement HT :	30.606,15 EUR
Dépôt de garantie :	0,00 EUR
Kilométrage contractuel :	186.700 KM
Valeur résiduelle HT :	4.590,92 EUR

SAS VITALE ASSISTANCE
LE GRAND MAZAIS
4 RUE DES ROUGES GORGES
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD



612 290

Service clients : 0 810 00 72 11 (Service 0,06 euro/min + prix appel), relacient-ouest@cmleasing.fr
Site Internet : www.cic-leasing.fr

Sophie Vèga

FACTURE-ECHEANCIER N° 1RV002079441
Pour la période de facturation du 18/05/2023 au 18/12/2027
Annule et remplace le relevé n° 1RV002031540

Désignation de votre (vos) matériel(e)	N° Série	N° d'immatriculation
VOLKSWAGEN T-ROC 2.0 TDI 150 START/STOP DSG7 STYLE	WVGZZZA1ZPV640902	GN-744-XB

Echéance	Période de facturation	Loyer HT EUR	Assurance Matériel EUR(1)	Assurance de personne EUR(1)	Autres Prest. EUR	TVA EUR(2)	Loyer TTC EUR
Frais de montage		75,00				15,00	90,00
Frais de greffe		23,41				4,68	28,09
18/05/2023	18/05/23 - 17/06/23	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
Total 1er loyer		645,30	0,00	0,00	102,25	149,51	897,06
18/06/2023	18/06/23 - 17/07/23	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/07/2023	18/07/23 - 17/08/23	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/08/2023	18/08/23 - 17/09/23	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/09/2023	18/09/23 - 17/10/23	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/10/2023	18/10/23 - 17/11/23	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/11/2023	18/11/23 - 17/12/23	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/12/2023	18/12/23 - 17/01/24	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/01/2024	18/01/24 - 17/02/24	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/02/2024	18/02/24 - 17/03/24	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/03/2024	18/03/24 - 17/04/24	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/04/2024	18/04/24 - 17/05/24	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/05/2024	18/05/24 - 17/06/24	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/06/2024	18/06/24 - 17/07/24	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/07/2024	18/07/24 - 17/08/24	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/08/2024	18/08/24 - 17/09/24	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/09/2024	18/09/24 - 17/10/24	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/10/2024	18/10/24 - 17/11/24	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/11/2024	18/11/24 - 17/12/24	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/12/2024	18/12/24 - 17/01/25	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/01/2025	18/01/25 - 17/02/25	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/02/2025	18/02/25 - 17/03/25	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/03/2025	18/03/25 - 17/04/25	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/04/2025	18/04/25 - 17/05/25	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/05/2025	18/05/25 - 17/06/25	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/06/2025	18/06/25 - 17/07/25	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/07/2025	18/07/25 - 17/08/25	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/08/2025	18/08/25 - 17/09/25	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/09/2025	18/09/25 - 17/10/25	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97

Echéance	Période de facturation	Loyer HT EUR	Assurance Matériel EUR(1)	Assurance de personne EUR(1)	Autres Prest. EUR	TVA EUR(2)	Loyer TTC EUR
18/10/2025	18/10/25 - 17/11/25	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/11/2025	18/11/25 - 17/12/25	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/12/2025	18/12/25 - 17/01/26	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/01/2026	18/01/26 - 17/02/26	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/02/2026	18/02/26 - 17/03/26	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/03/2026	18/03/26 - 17/04/26	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/04/2026	18/04/26 - 17/05/26	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/05/2026	18/05/26 - 17/06/26	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/06/2026	18/06/26 - 17/07/26	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/07/2026	18/07/26 - 17/08/26	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/08/2026	18/08/26 - 17/09/26	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/09/2026	18/09/26 - 17/10/26	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/10/2026	18/10/26 - 17/11/26	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/11/2026	18/11/26 - 17/12/26	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/12/2026	18/12/26 - 17/01/27	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/01/2027	18/01/27 - 17/02/27	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/02/2027	18/02/27 - 17/03/27	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/03/2027	18/03/27 - 17/04/27	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/04/2027	18/04/27 - 17/05/27	546,89	0,00	0,00	102,25	129,83	778,97
18/05/2027	18/05/27 - 17/06/27	581,20	0,00	0,00	102,25	136,69	820,14
18/06/2027	18/06/27 - 17/07/27	581,20	0,00	0,00	102,25	136,69	820,14
18/07/2027	18/07/27 - 17/08/27	581,20	0,00	0,00	102,25	136,69	820,14
18/08/2027	18/08/27 - 17/09/27	581,20	0,00	0,00	102,25	136,69	820,14
18/09/2027	18/09/27 - 17/10/27	581,20	0,00	0,00	102,25	136,69	820,14
18/10/2027	18/10/27 - 17/11/27	581,20	0,00	0,00	102,25	136,69	820,14
18/11/2027	18/11/27 - 17/12/27	581,20	0,00	0,00	102,25	136,69	820,14
18/12/2027	18/12/27 - 17/01/28	581,20	0,00	0,00	102,25	136,69	820,14

**Comment joindre
notre Service Clients ?**

Par mail :
relacient-ouest@cmleasing.fr

Par téléphone :
N° 0 810 00 72 11

LA POSTE

PARIS LA DEFENSE, le 28/11/2023

SD : 86001460307891L

13070
00534
08262

SAS VITALE ASSISTANCE
LE GRAND MAZAIS
4 RUE DES ROUGES GORGES
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD

**Les références à rappeler :**

Credit bail n° 10038950590

véhicule VOLKSWAGEN T-ROC 2.0 TDI 150 START/STOP DSG7 STYLE

Objet : Facture-échancier

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir choisi CIC Leasing pour le financement de votre véhicule.

Nous avons le plaisir de vous informer que nous venons de mettre en place le contrat.
Vous trouverez, ci-joint, la facture-échancier des loyers.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.cic-leasing.fr

Vous pouvez consulter à tout moment le détail de votre contrat sur internet, en saisissant le code confidentiel que vous avez reçu par pli séparé.

Profitez pleinement de votre location

Notre Service Clients se tient à votre entière disposition pour répondre à vos questions et faciliter le suivi de votre contrat.

Heureux de vous compter parmi nos clients, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Béatrice GAUTHIER
Directeur régional

ANNEXE 2 :
Détail des actifs et passifs apportés

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
7 220	5 909	1 310

Source Vitale Assistance :

Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Désignation
1469,65	-1469,65	0	JABRA CASQUE EVOLVE 75 MS - SCIDPLINE
752,5	-752,5	0	LD MICRO ECRAN IYYAMA 21.5 pouces
571,33	-446,1	125,23	F INMAC WSTORE - HP 250 G8-COREI3
571,33	-449,75	121,58	F INMAC WSTORE - HP 250 G8 - CORE I3
506	-496,76	9,24	INMAC WSTORE - ACER EXTENSA 15 EX215-54
796,28	-777,38	18,9	INMAC WSTORE
634,04	-599,88	34,16	F VIENNE DOCUMENTIQUE / ASUS P15
570	-523,15	46,85	F INMAC WSTORE - HP 250 G8
669,9	-242,88	427,02	F AZIBAO - IPHONE 14 MIDNIGHT
678,7	-151,44	527,26	DELL LATITUDE 3540 BTX - 6KL1KX - DELL TECHNOLOGIES

CREANCE CLIENTS (TTC) :

Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
214 534	0	214 534

Source : Financière Life :

Société	Compte comptable	Montant
AIF	#411000	21 536
HL	#411000	13 661
RENAULT	#411000	66 960
Total		102 157

Source : Vitale Assistance/Groupe 3ID :

3ID	RR	411500000	CR0000013	ASSISTANCE RHONE ALPES	7335,6
3ID	RR	411500000	CR0000017	AQUITAINE ASSISTANCE	4320
3ID	RR	411500000	CR0000023	ASSISTANCE ILE DE FRANCE	6480
3ID	RR	411500000	CR0000030	HOME LIFE	0
3ID	RR	411500000	CR0000041	ASSISTANCE COTE D'AZUR	6192,74
3ID	RR	411500000	CR0000042	ASSISTANCE DROME ARDECHE VAUCLUSE	14869,51
3ID	RR	411500000	CR0000043	ASSISTANCE BOURGOGNE	4024,22
3ID	RR	411500000	CR0000044	ASSISTANCE SAVOIE	15093,13
3ID	RR	411500000	CR0000045	ASSISTANCE ISERE	1466,59
VA	RR	411500000	CR0000001	POITOU CHARENTES ASSISTANCE	710,1
VA	RR	411500000	CR0000002	POITOU CHARENTES BATIMENT	1579,56
VA	RR	411500000	CR0000003	CENTRE LOIRE ASSISTANCE	1596,21
VA	RR	411500000	CR0000004	PAYS DE LOIRE ASSISTANCE	1149,84
VA	RR	411500000	CR0000006	SUD OUEST ASSISTANCE	7436,04
VA	RR	411500000	CR0000007	AUVERGNE ASSISTANCE	1971,48
VA	RR	411500000	CR0000008	VET 9 NETTOYAGE	45,96
VA	RR	411500000	CR0000010	VA DEVELOPPEMENT	822,24
VA	RR	411500000	CR0000011	LIMOUSIN ASSISTANCE	996,18
VA	RR	411500000	CR0000012	BRETAGNE ASSISTANCE	1505,28
VA	RR	411500000	CR0000013	ASSISTANCE RHONE ALPES	222
VA	RR	411500000	CR0000015	PAYS BASQUE ASSISTANCE	1562,52
VA	RR	411500000	CR0000017	AQUITAINE ASSISTANCE	1150,14
VA	RR	411500000	CR0000018	NORMANDIE MAINE ASSISTANCE	509,4
VA	RR	411500000	CR0000019	ASSISTANCE VAL DE LOIRE	509,4
VA	RR	411500000	CR0000020	ASSISTANCE RISQUE MAJEUR	2176,2
VA	RR	411500000	CR0000021	ASSISTANCE LANGUEDOC ROUSSILLON	1327,86
VA	RR	411500000	CR0000023	ASSISTANCE ILE DE FRANCE	1429,74
VA	RR	411500000	CR0000024	3ID DECONTAMINATION	396
VA	RR	411500000	CR0000025	VENDEE ASSISTANCE	1629,7
VA	RR	411500000	CR0000029	NUWA ENVIRONNEMENT	1369,8
VA	RR	411500000	CR0000030	HOME LIFE	605,48

VA	RR	411500000	CR0000031	ALSACE INTERVENTION	343,74
VA	RR	411500000	CR0000032	ALSACE RENOVATION	824,04
VA	RR	411500000	CR0000034	LORRAINE INTERVENTION	-877,02
VA	RR	411500000	CR0000035	MASTERCLEAN INTERVENTION	442,5
VA	RR	411500000	CR0000038	3ID DESAMANTAGE	1432,56
VA	RR	411500000	CR0000040	ASSISTANCE PROVENCE ALPES	882,24
VA	RR	411500000	CR0000041	ASSISTANCE COTE D'AZUR	995,82
VA	RR	411500000	CR0000042	ASSISTANCE DROME ARDECHE VAUCLUSE	1297,32
VA	RR	411500000	CR0000043	ASSISTANCE BOURGOGNE	888
VA	RR	411500000	CR0000044	ASSISTANCE SAVOIE	653,76
VA	RR	411500000	CR0000045	ASSISTANCE ISERE	1277,88
VA	RR	411500000	CR0000046	JDC INTERVENTION	478,5
VA	RR	411500000	CR0000047	JDC RENOVATION	339,6
VA	RR	411500000	CR0000048	NORMANDIE INTERVENTION	317,28
VA	RR	411500000	CR0000049	NORMANDIE EMBELLISSEMENT	355,68
VA	RR	411500000	CR0000054	3ID DESAMANTAGE - Lyon	2400
VA	RR	411500000	CR0000078	PRCC	437,4
VA	RR	411500000	CR0000079	ASSISTANCE LORRAINE	1873,44
VA	RR	411500000	CR0000082	AUVERGNE RHONE ALPES DESAMANTAGE	143,04
VA	RR	411500000	CR0000088	Tissot	638,1
VA	RR	411500000	CR0000090	VA DEVELOPPEMENT - BREST	105,66
VA	RR	411500000	CR0000091	JDCI BOULOGNE	50,76
VA	RR	411500000	CR0000092	GILLI SERVICES	636,72
VA	RR	411500000	CR0000093	TTB DESAMANTAGE	817,62
VA	RR	411500000	CR0000096	Bretagne Amiante Assistance	1356,42
VA	RR	411500000	CR0000100	EDIFICE	256,92
VA	RR	411500000	CR0000101	Nord Amiante Assistance	2385,48
VA	RR	411500000	CR0000104	Morbihan Assistance	26,76
VA	RR	411500000	CR0000105	Aube Assistance	96,72
VA	RR	411500000	CR0000108	Côte d'Opale Assistance	174,24
VA	RR	411500000	CR0000109	Les 3 A - ASTID Yvetot	843,6

DETTES SOCIALES :

Type de dette		Montant
MUTUELLE	-	2 473
PRELEVEMENT A LA SOURCE	-	4 555
PREVOYANCE	-	4 651
RETRAITE	-	12 089
TICKETS RESTAURANT	-	1 467
URSSAF	-	38 710
Congés payés	-	96 184
CS sur CP	-	38 829
Total général	-	198 960

ANNEXE 3:
Engagements hors-bilan

Néant

ANNEXE 4 :
Liste du personnel

Contrats de travail transférés dans le cadre du présent apport partiel d'actif :

Nom	Prénom	Libellé Emploi
BARTHEL	NICOLAS	Directeur Pôle Désamiantage
DUMAYE	DIDIER	Directeur Régional
FRANCOIS	BAPTISTE	Chef de Projet RDF
GAGET	PHILIPPE	Directeur Régional
GROLE	DAMIEN	Directeur Régional
LE GUERN	MIKAEL	Directeur Régional
VERLINDE	AUGUSTIN	Directeur Régionale

Salariés précédemment transférés dans le cadre des Contrats de Location-Gérance :

NOM	PRENOM	LIBELLE EMPLOI
BORDINARO	PHILIPPE	Chargé d'exploitation
LARGEOIS	FANELIE	Responsable administratif
PERLI	JULIE	Chargé de mission
RANCHON	CHANTAL	Chargé de qualité
THIERS	AMELIE	Employé administratif

NOM	PRENOM	LIBELLE EMPLOI
BONNET	JEROME	Responsable activité amiante
BRETON	LAURENCE	Resp. Admin. et Qualité
DESIRANT	MELANIE	Responsable administratif
DUMESNIL	LAURE	Responsable administratif
VEGA	SOPHIE	Resp. Admin. et Qualité

ANNEXE 5 :
État des inscriptions

[Accueil](#) > [Mes Commandes](#) > [Mon historique](#) > [Commande N°51121-PLRFS](#) > **Etat d'endettement**

FINANCIERE LIFE

SIREN : 830 918 736

N°TVA intracommunautaire : Non communiqué

Greffe du Tribunal de Commerce de Romans

Imprimer la fiche

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

Recevoir par courrier

Les recherches effectuées sur le nom, la dénomination et l'adresse de l'entreprise ci dessus, sélectionnés par vos soins lors de la consultation du Registre du Commerce, NE RÉVÉLENT AUCUNE INSCRIPTION. Toutefois, seul un état certifié par le Greffier peut faire foi de l'absence d'inscription.

La réquisition d'un état complet d'endettement permet à ce jour de consulter en ligne les informations inscrites relatives à 18 catégories d'inscription ; la consultation de l'ensemble des 24 catégories d'inscription nécessite un complément de délivrance par courrier.

Type d'inscription de sureté (à compter du 01/01/2023)

FICHER À JOUR AU

Saisie pénale de fonds de commerce

19/11/2025

Warrants agricoles

19/11/2025

Nantissements conventionnels de parts de sociétés

19/11/2025

Inscriptions de gage sans dépossession à partir du 01/01/2023

19/11/2025

Type d'inscription de privilège**FICHER À JOUR AU**

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	19/11/2025
Privilèges du Trésor Public	19/11/2025
Protêts	19/11/2025
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	19/11/2025
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	19/11/2025
Nantissements de fonds agricole	19/11/2025
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	19/11/2025
Déclarations de créances	19/11/2025
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	19/11/2025
Publicité de contrats de location	19/11/2025
Publicité de clauses de réserve de propriété	19/11/2025
Gage des stocks	19/11/2025
Warrants (hors agricoles)	19/11/2025
Prêts et délais	19/11/2025
Biens inaliénables	19/11/2025
Nantissements des parts de société civile jusqu'au 31/12/2022	19/11/2025

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)**FICHER À JOUR AU**

Animaux	19/11/2025
---------	------------

Horlogerie et Bijoux	19/11/2025
Instruments de musique	19/11/2025
Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories	19/11/2025
Matériels à usage non professionnel autres qu'informatiques	19/11/2025
Matériels liés au sport	19/11/2025
Matériels informatiques et accessoires	19/11/2025
Meubles meublants	19/11/2025
Meubles incorporels autres que parts sociales	19/11/2025
Monnaies	19/11/2025
Objets d'art, de collection ou d'antiquité	19/11/2025
Parts sociales	19/11/2025
Produits de l'édition, de la presse ou d'autres industries graphiques	19/11/2025
Produits liquides non comestibles	19/11/2025
Produits textiles	19/11/2025
Produits alimentaires	19/11/2025
Autres	19/11/2025

[Accueil](#) > [Mes Commandes](#) > [Mon historique](#) > [Commande N°51121-DQTES](#) > [Etat d'endettement](#) > **Débiteurs**

Débiteurs

Imprimer la fiche

SAS Financière LIFE - 830 918 736 RCS PARIS
1 R FAVART 75002 PARIS

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

Recevoir par courrier

La réquisition d'un état complet d'endettement permet à ce jour de consulter en ligne les informations inscrites relatives à 18 catégories d'inscription ; la consultation de l'ensemble des 24 catégories d'inscription nécessite un complément de délivrance par courrier.

Type d'inscription de sureté (à compter du 01/01/2023)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Saisie pénale de fonds de commerce	Néant	20/11/2025	-
Warrants agricoles	Néant	20/11/2025	-
Nantissements conventionnels de parts de sociétés	Néant	20/11/2025	-
Inscriptions de gage sans dépossession à partir du 01/01/2023	Néant	20/11/2025	-

Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	20/11/2025	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	20/11/2025	-
Nantissements de fonds agricole	Néant	20/11/2025	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	20/11/2025	-
Protêts	Néant	20/11/2025	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	20/11/2025	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	20/11/2025	-
Déclarations de créances	Néant	20/11/2025	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	6	20/11/2025	-
▲ Masquer le détail			
Inscription du 08 Février 2022 Numéro 2062			
Montant de la créance :	37 970,00 EUR		
Au profit de :	CREDIT MUTUEL LEASING Tour D2 17BIS Place DES REFLETS 92988 PARIS LA DEFENSE CEDEX		

Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Biens nantis :	VOLKSWAGEN TIGUAN 2.0 TDI 150CH DSG7 ELEGANCE WVGZZZ5NZNW019636.		
Inscription du 06 Décembre 2022 Numéro 17754			
Montant de la créance :	29 157,00 EUR		
Au profit de :	CREDIT MUTUEL LEASING Tour D2 17BIS Place DES REFLETS 92988 PARIS LA DEFENSE CEDEX		
Biens nantis :	RENAULT ARKANA E-TECH 145 BUSINESS VF1RJL007UC352176.		
Inscription du 07 Septembre 2023 Numéro 14347			
Montant de la créance :	38 936,00 EUR		
Au profit de :	CREDIT MUTUEL LEASING Tour D2 17BIS Place DES REFLETS 92988 PARIS LA DEFENSE CEDEX		
Biens nantis :	VOLKSWAGEN TIGUAN 2.0 TDI 150CH DSG7 LIFE PLUS WVGZZZ5N9PW035760		
Inscription du 07 Septembre 2023 Numéro 14348			
Montant de la créance :	38 936,00 EUR		
Au profit de :	CREDIT MUTUEL LEASING Tour D2 17BIS Place DES REFLETS 92988 PARIS LA DEFENSE CEDEX		
Biens nantis :	VOLKSWAGEN TIGUAN 2.0 TDI 150CH DSG7 LIFE PLUS WVGZZZ5N1PW026907		
Inscription du 03 Janvier 2024 Numéro 311			
Montant de la créance :	38 749,00 EUR		
Au profit de :	CREDIT MUTUEL LEASING Tour D2 17BIS Place DES REFLETS 92988 PARIS LA DEFENSE CEDEX		
Biens nantis :	RENAULT AUSTRAL E-TECH HYBRID 200 TECHNO VF1RHN00271862569.		
Inscription du 17 Mars 2025 Numéro 3734			

Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Montant de la créance :	48 127,00 EUR		
Au profit de :	CREDIT MUTUEL LEASING Tour D2 17BIS Place DES REFLETS 92988 PARIS LA DEFENSE CEDEX		
Biens nantis :	RENAULT RAFALE E-TECH FULL HYBRID 200 ESPRIT ALPINE VF1RHN004739 28799		
Publicité de contrats de location	Néant	20/11/2025	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	20/11/2025	-
Gage des stocks	Néant	20/11/2025	-
Warrants (hors agricoles)	Néant	20/11/2025	-
Prêts et délais	Néant	20/11/2025	-
Biens inaliénables	Néant	20/11/2025	-
Nantissements de parts de société civile jusqu'au 31/12/2022	Néant	20/11/2025	-

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Animaux	Néant	20/11/2025	-

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Horlogerie et Bijoux	Néant	20/11/2025	-
Instruments de musique	Néant	20/11/2025	-
Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories	Néant	20/11/2025	-
Matériels à usage non professionnel autres qu'informatiques	Néant	20/11/2025	-
Matériels liés au sport	Néant	20/11/2025	-
Matériels informatiques et accessoires	Néant	20/11/2025	-
Meubles meublants	Néant	20/11/2025	-
Meubles incorporels autres que parts sociales	Néant	20/11/2025	-
Monnaies	Néant	20/11/2025	-
Objets d'art, de collection ou d'antiquité	Néant	20/11/2025	-
Parts sociales	Néant	20/11/2025	-

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Produits de l'édition, de la presse ou d'autres industries graphiques	Néant	20/11/2025	-
Produits liquides non comestibles	Néant	20/11/2025	-
Produits textiles	Néant	20/11/2025	-
Produits alimentaires	Néant	20/11/2025	-
Autres	Néant	20/11/2025	-

[Accueil](#) > [Mes Commandes](#) > [Mon historique](#) > [Commande N°51121-TSF0I](#) > **Etat d'endettement**

FINANCIERE LIFE

SIREN : 830 918 736

N°TVA intracommunautaire : Non communiqué

Greffe du Tribunal de Commerce de Poitiers

Imprimer la fiche

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

Recevoir par courrier

Les recherches effectuées sur le nom, la dénomination et l'adresse de l'entreprise ci dessus, sélectionnés par vos soins lors de la consultation du Registre du Commerce, NE RÉVÉLENT AUCUNE INSCRIPTION. Toutefois, seul un état certifié par le Greffier peut faire foi de l'absence d'inscription.

La réquisition d'un état complet d'endettement permet à ce jour de consulter en ligne les informations inscrites relatives à 18 catégories d'inscription ; la consultation de l'ensemble des 24 catégories d'inscription nécessite un complément de délivrance par courrier.

Type d'inscription de sureté (à compter du 01/01/2023)	FICHER À JOUR AU
Saisie pénale de fonds de commerce	20/11/2025
Warrants agricoles	20/11/2025
Nantissements conventionnels de parts de sociétés	20/11/2025
Inscriptions de gage sans dépossession à partir du 01/01/2023	20/11/2025

Type d'inscription de privilège**FICHER À JOUR AU**

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	20/11/2025
Privilèges du Trésor Public	20/11/2025
Protêts	20/11/2025
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	20/11/2025
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	20/11/2025
Nantissements de fonds agricole	20/11/2025
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	20/11/2025
Déclarations de créances	20/11/2025
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	20/11/2025
Publicité de contrats de location	20/11/2025
Publicité de clauses de réserve de propriété	20/11/2025
Gage des stocks	20/11/2025
Warrants (hors agricoles)	20/11/2025
Prêts et délais	20/11/2025
Biens inaliénables	20/11/2025
Nantissements des parts de société civile jusqu'au 31/12/2022	20/11/2025

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)**FICHER À JOUR AU**

Animaux	20/11/2025
---------	------------

Horlogerie et Bijoux	20/11/2025
Instruments de musique	20/11/2025
Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories	20/11/2025
Matériels à usage non professionnel autres qu'informatiques	20/11/2025
Matériels liés au sport	20/11/2025
Matériels informatiques et accessoires	20/11/2025
Meubles meublants	20/11/2025
Meubles incorporels autres que parts sociales	20/11/2025
Monnaies	20/11/2025
Objets d'art, de collection ou d'antiquité	20/11/2025
Parts sociales	20/11/2025
Produits de l'édition, de la presse ou d'autres industries graphiques	20/11/2025
Produits liquides non comestibles	20/11/2025
Produits textiles	20/11/2025
Produits alimentaires	20/11/2025
Autres	20/11/2025